

## INTRODUCTION

La société malgache se caractérise par un mélange des pays étrangers où est installé l'islam, depuis le 7<sup>ème</sup> siècle (al hiyri, calendrier islamique) et au 13<sup>ème</sup> siècle calendrier chrétien. Cette mobilité de mélange est due à des raisons commerciales, économiques, touristiques sans oublier la mondialisation ; et l'islam est entré à Madagascar par le businessman à commencer par les Arabes de l'Arabie Saoudite, le Yémen et l'Oman à partir des années 1500 à 1600 mais aussi les indiens. Les Arabes sont entrés dans l'ère du commerce et du tourisme. Ils ( ces Indiens et Arabes) partent avec leurs bateaux et le large du continent Africain, ils ont été poursuivis par des pirates et ont fait escale sur la côte du Zanzibar, de l'Ile Maurice, puis de Majunga, Tamatave, Fort-dauphin en passant par Mananjary, Manakara, et s'installaient à Vohipeno.

En effet, les musulmans à Madagascar, sont en minorité, une minorité dispersée, avec une grande diversité aussi bien dans les origines ethniques, que dans les différentes branches de l'islam qui sont représentées par les sunnites et les chiïtes.

Le Nord et l'Ouest du pays sont les régions où les musulmans sont nombreux, sans être jamais en majorité, sauf sans doute dans quelques zones du pays (Antankarana, dans l'extrême Nord, où le mouvement de prédilection confrérique, actif au début de ce siècle, a conduit à la conversion en bloc des lignages et des villages entiers.

Musulman se dit en Malgache Silamo et en Comorien islamo, le terme silamo, un mot que le véritable dictionnaire des pères jésuites Abinal et Malzac, dont la première édition datait de 1888, et qui reste aujourd'hui le Dictionnaire de référence, traduit par

“ Les Arabes, les Musulmans”

Ailleurs sur la côte Nord-Ouest et Ouest, les musulmans peuvent être les descendants d'une ancienne communauté de marins et de commerçants : les Antalaotsy qui avaient leurs attaches autant sur la côte Afrique de l'Est qu'à Madagascar même, ou bien des Comoriens originaires d'un archipel tout voisin de Madagascar, et qui lui, est entièrement islamisé depuis le V<sup>ème</sup> siècle. Autour des Antalaotsy et des Comoriens, un mouvement d'extension de l'islam s'est dessiné, plutôt par le jeu des alliances que par un véritable prosélytisme.

Presque à l'autre extrémité du pays sur la côte Sud- Est, un petit groupe, les musulmans « Antemoro », renouent depuis quelques générations avec une ancienne tradition

musulmane introduite par les migrants du mystérieux ancêtre “Arabes” aux XII<sup>ème</sup>, XIII<sup>ème</sup> et XV<sup>ème</sup> siècles, mais qui entre temps avait été absorbée, dissoute en quelque sorte dans la coutume locale malgache.

Disséminés dans les principales villes du pays, et sur la côte Ouest, même dans les petits centres, des commerçants d’origine indienne, peu nombreux mais socialement très visibles puisque leurs boutiques sont inévitablement présentes au centre de chaque localité, ont amené aussi avec eux la religion musulmane (car les Indiens connus comme ethnies Khodja construisaient toujours une mosquée dans leurs lieux de résidence pour de culte), de même que les Comoriens).

Peut-on parler alors d’une communauté, ou des communautés musulmanes à Madagascar ?

L’ethnographie classique du pays a toujours privilégié la diversité ethnique et présente chaque groupe dans sa particularité.

Aujourd’hui, vue que la religion évolue petit à petit, vue les congrégations ethnico-religieuses dispersées et indépendantes les unes des autres, elles veulent maintenant s’affirmer devant l’Etat et devant l’opinion publique comme une religion, et seulement une religion aussi digne de reconnaissance sociale que celle des églises chrétiennes qui sont très influentes.

Comme l’histoire nous informe, il y avait des troubles ethniques, phénomène général qui n’avait pas frappé seulement des groupes musulmans (massacre des Comoriens à Majunga en 1976, pillage contre les indiens, et qui continue jusqu’aujourd’hui en particulier les magasins, boutiques lorsqu’il y a une crise politique jusqu’à Antsiranana : cas de la dernière crise politique de 2009, pour la plupart des musulmans, dans plusieurs villes en 1987, mais aussi émeutes contre les Mérimina, non musulmans à Tamatave en 1972-73 et à Tuléar en 1992). La réaction des musulmans ou des groupes musulmans a été non pas de resserrer des liens ethniques, mais plutôt d’affirmer leur droit à une place dans la société malgache en tant que communauté religieuse : ce n’est sûrement pas un hasard si le premier congrès islamique national s’est tenu en 1980 à Majunga dans une ville où les ruines des pillages de 1976 étaient encore bien visibles.

## La côte Sud- Ouest

Pour expliquer la place de l'islam dans la civilisation malgache de la côte Sud- Ouest, il faut dire quelques mots d'histoire, sans prétendre entrer dans les détails qui n'auraient pas leur place ici et sur lesquels d'ailleurs les spécialistes ne sont pas toujours d'accord de parler de l'islam dans le Sud- Ouest, nous devons parler, tout d'abord de la situation géographique du Sud- Ouest.

La région du Sud- Ouest est sans doute la plus belle région de Madagascar. Vierge, sèche avec des canaux d'où s'écoulent d'immenses rivières étincelantes et bien sûr la mer avec une charme particulière.

C'est la région des Vezo, ces pêcheurs nomades qui poursuivent les poissons, du Sud de Tuléar au Nord de Morondava, suivant les saisons. Mais il y a également d'autres ethnies originaires (comme les Masikoro, les Mahafale, les Tanalana et les Bara). On peut parcourir toute cette côte à bord d'une boutre ou pirogue en descendant la rivière Tsiribihina, dans la région du Menabe, depuis Miandrivazo. La montée du canal des pangalanes sur la côte Est vous réservera des surprises de toute sa beauté et sa diversité.

Le trajet Tuléar- Morondava peut se faire par terre longeant la côte en taxi - brousse (4x4) nécessaire afin de continuer l'aventure.

Vous y traverserez des villages à la rencontre de la population du Sud qui est très accueillante. Les fameux baobabs de Madagascar vous y attendent. C'est la région où on recense sept (07) espèces différentes, uniques au monde. Quant à Tuléar, capitale du Sud- Ouest, tournée à la fois vers la mer et vers le désert, elle est un carrefour régional, animée et marchande, où l'on trouve des zones vraiment différentes des autres. On considère cette région, en tant, comme le pays du bush et des cactus ou, si l'on préfère, le pays des morts. Car c'est bien avec les morts que les gens communiquent en permanence au bord des immenses tombeaux de pierres ornés de têtes de Zébus qui pointent leurs cornes vers le ciel.

Une région où l'on trouve différentes ethnies telles que : les Antandroy, les Mosikoro, les Vezo et les Mahafale. La partie des Antadroy, pasteurs nomades qui règnent, sur des millions de zébus, s'étend approximativement sur un triangle qui va de Fort-Dauphin à Betroka au Nord et Tsihombe au Sud- Ouest. Là où les pluies sont comme un bol de riz (qui est un luxe ici pour les habitants), s'est érigé tout un système de croyances et de relations sociales basé sur le culte des ancêtres et l'élevage des bœufs.

Une naissance, et toute une partie du troupeau familial est sacrifiée au grand bonheur des invités qui ont l'occasion de manger là un peu de viande, de cet animal quasi-sacré. Car paradoxalement le zébu n'est pas dans les habitudes alimentaires courantes des Antandroy. Véritable trésor, ou plutôt capital familial, on fait fructifier le troupeau, le plus possible dans l'attente d'une occasion de la consommer.

Le zébu est la monnaie d'échange, l'équivalent des économies de toute une vie passée. Souvent, on vit dans une case de branches, et chercher de l'eau dans les rivières asséchées.

Chez les Mahafale, le culte du zébu est remplacé par celui de la chèvre, qui fournit, avec sa laine magnifique, du tapis de type "mohair" aux broderies présentant le plus souvent des "aloalo", ces poteaux funèbres qui ornent les vastes tombeaux.

L'introduction de l'islam dans le Sud- Ouest a commencé par les traditions généalogiques des groupes Aristocrates de la côte Sud- Est qui revendiquent des origines arabes et musulmanes. Il y a eu la question de migrants, partis d'une région lointaine d'Arabie Saoudite (Makka et c'est la forme que prend normalement en français le nom de la Mecque, la ville Sainte de l'islam) où les traditions distinguent deux périodes dans ces migrations :

- Une première que le compte des générations amène à placer vers le XII<sup>ème</sup> ou le XIII<sup>ème</sup> siècle
- Et une deuxième vers le XV<sup>ème</sup> siècle.

Dans le premier cas, les départs auraient été causés par des guerres ou des dissensions intestines, et dans les deux cas, les traditions attribuent un rôle important à l'islam dans la migration mais ces données historiques ne sont pas si faciles à interpréter.

La première migration, celle de Raminia, l'ancêtre de la lignée des descendants-de-*Raminia*<sup>1</sup> (Zafiraminia) est explicitement située par récit traditionnel à l'époque du prophète de l'islam : Raminia aurait été un être exceptionnel, un rival de "Mahamado", l' élu de Dieu, évincé cependant du pouvoir par lui, ou par ses disciples et obligé de chercher une autre terre où exercer son autorité. Cela est bien confirmé par la chronologie tirée du compte des générations, puisque l'époque du prophète correspond au XII<sup>ème</sup> siècle de l'ère chrétienne. Mais cela paraît étrange qu'un ancêtre d'un groupe musulman soit défini comme étant un rival de "Mohamado, l' élu de Dieu"...d'où, l'on a proposé pour résoudre cette contradiction dans le langage des générations de doctrines, de sectes extrémistes issues du chiisme, comme

---

<sup>1</sup> Qui est des rois des Tanosy, à l'extrême sud-est du pays

il en existe dans le monde indien et indonésien, sectes qui divisaient la lignée des imâms, au point de faire apparaître une opposition entre eux et Mohammad, le prophète de l'islam. Aussi bien le point de départ de ces migrations n'était peut-être pas en réalité l'Arabie ; plusieurs spécialistes pensent plutôt à l'Indonésie et particulièrement à Sumatra, mais comme souvent dans le monde musulman, les lignées prestigieuses devaient revendiquer pour origine la partie du prophète.

Le deuxième mouvement s'est installé à Vohipeno, sans les femmes ni les enfants, sous prétexte qu'ils n'ont pas été en sécurité vu encore les guerres des ethnies permanentes qui déstabilisaient les côtes de Madagascar.

Outre cette guerre tribale qui a entraîné le départ des Arabes et Indiens dans les côtes au Sud de Madagascar après avoir islamisé la plupart de la population de Vohipeno jusqu'à Manakara et Mananjary. Mais plus tard, on a vu que cette diaspora a commencé à quitter les côtes du Sud et on n'en avait pas pu parler des musulmans depuis longtemps si ce n'est qu'après un siècle où le peuple malgache s'est mixé de nouveau avec de Malaya, Polynésie, Arabe, Africain. Des ethnies que l'on comptait environ 35 000 européens mais nombreux vénèrent de la France et 35 000 autres tout de même de l'Inde et du Pakistan alors que 20 000 autres environ venaient enfin de Chine mais aussi des Comores.

Vu l'influx massif des français, la langue malgache a emprunté des mots africains, arabes, français et anglais. Pour cela, de nombreuses études ont été menées sur place. C'est le cas de la tribu Antemoro où a été instaurée et utilisée la première écriture appelée « SORABE » par la peau de bœuf. Toutefois, les Merina firent beaucoup d'effort pour la détruire. En 1700 et en 1820, deux missionnaires welsch venant de wale en Angleterre ont été commissionnés par un roi Merina pour traduire la bible en malgache pour encourager la colonisation, et travailler avec méthode pour faire la translittération afin d'utiliser l'écriture romaine celle qu'on utilise toujours jusqu'à maintenant. Néanmoins, nombreux des Antemoro sont retournés dans leur religion d'origine qu'est l'islam.

A titre d'exemple, la visite du Docteur Abdur-Rahman Humud Alsumait du Koweït : son passage dans le Sud- Est de Madagascar en particulier dans un village de Vohipeno qui s'appelle Makkah avant l'ouverture de l'AMA (Agence des Musulmans d'Afrique) a rappelé à ces villageois qu'il y avait un homme saint qui a habité à la Mecque avec comme nom Mohammad ( que la paix soit sur Lui), celui qui a introduit l'islam et ses principes. C'est pourquoi, nous sommes des musulmans et les gens de Makkah à Vohipeno savaient que leurs

ancêtres étaient des musulmans et prêcher la religion musulmane. Toutefois, actuellement, ces villageois disent qu'ils n'ont jamais vu aucun Arabe ou un prêcheur de la religion musulmane pour leur rappeler leur propre religion. Certaines familles disaient que ce sont les protestants qui leur visitaient de temps en temps en leur prêchant la religion chrétienne et construire des églises et ces missionnaires protestants ont distribué des évangiles et ont dit que dès maintenant vous êtes des musulmans protestants et après cela les habitants font aussi la prière le dimanche.

Alors, en ces conditions, le Docteur Abdur-Rahman Humud Alsumait leur a expliqué l'islam et ses principes (les cinq piliers de l'islam) ainsi que la charia\* et leurs a dit que c'est ça la vraie religion de Makkha de votre famille à Makkah et après cela, le Docteur a construit une première mosquée en bois avant de partir et dès son arrivée à Koweït, ce dernier a envoyé un actif propagateur de l'islam. Quelques temps après, le docteur a été informé que tous les habitants de Makkha ont embrassé la religion musulmane ainsi que d'autres villages (dont environ cinq villages). Parallèlement à cela, ce sont des musulmans, indiens et comoriens qui ont ramené l'islam à Mananjary en 1883 et depuis 1925 la première mosquée en bois fut construite par ces indiens et comoriens ainsi que quelques Antemoro à Masidrano. C'est ce phénomène très ancien favorisé par le tempérament des voyageurs arabes et indiens dans cette région qui a marqué l'histoire de l'islam.

Mais ce qu'on connaît permet de confirmer que la présence d'une population musulmane sur la côte Nord- Est vers le XII<sup>ème</sup> siècle et son déplacement vers le Sud le long de la mer au XVII<sup>ème</sup> siècle sous l'influence islamique ancienne dans le Sud- Est du pays a attiré l'intérêt des historiens et des philologues surtout parce que cette région offre une documentation unique à Madagascar. En effet, c'est la seule pour laquelle on connaît des textes écrits en malgache assez ancien, le Sorabe, manuscrit en caractère Arabe dont le plus vieux peut dater du XVI<sup>ème</sup> siècle. En outre, la tentative d'implantation française qui a eu lieu à Fort-Dauphin au XVII<sup>ème</sup> siècle (avec notamment le gouverneur Flacourt) a laissé un ensemble de documents qui nous informent sur une connaissance historique de cette région sans équivalent pour tout le reste de Madagascar. Mais il ne faudrait pas autant céder à une erreur de prospective : de nos jours l'islam n'a dans cette région qu'une présence très faible.

Il est vrai que les documents dont on vient de parler montrent qu'au XVI et XVII<sup>ème</sup> siècle, la société malgache du Sud- Est a été partiellement islamisée. Cette islamisation ne concernait d'ailleurs que les seuls groupes aristocrates. Certains manuscrits arabico-

malgaches anciens portent témoignage d'un enseignement de la doctrine musulmane à cette époque, avec des formes qui font penser à l'enseignement que dispensent aujourd'hui encore les maîtres coraniques : des textes en Arabe avec une traduction ligne par ligne en malgache. On y lit des formules (en malgache archaïque et directement traduites de l'Arabe) comme celle-ci, qu'on trouve dans un des plus vieux manuscrits connus :

“Mahatoana hanaore zanafy: risy Andrian raiky”

« *Obéissez, vous, à Dieu : il est le seigneur unique* » (G. Ferrand : un texte arabico-malgache du XVI<sup>ème</sup> siècle, 1904, p. 479).

### **Les Musulmans à Toliara**

Les Musulmans de Tuléar sont composés pour la plupart de divers groupes originaires d'au-delà des mers : des Indiens regroupant les Khodja, les Bohras et les ismaéliens, ainsi que des Comoriens, des Arabes, des Africains et des Malgaches islamisés.

Les raisons de leur présence dans la ville sont surtout d'ordre économique, culturel<sup>2</sup> \*et non religieux.

Avant que les musulmans ne s'implantent pas dans la ville, ils ont d'abord séjourné soit à Nosy-Be, soit à Diégo ou à Majunga depuis « *un temps reculé* »<sup>3</sup> Ils ont ensuite longé la côte pour arriver bien plus tard à Tuléar, surtout vers la fin du XIX<sup>ème</sup> siècle.

Pourtant l'installation des musulmans dans la Grande-île est un phénomène très ancien qui remonte au IX<sup>ème</sup> siècle. A la suite de déchirement religieux (à l'exemple les ruines d'une ancienne mosquée découverte par JULY en 1898 à l'île d'Antsoheribory, voir également la description d'une mosquée dans le site de Manomba par Pierre VERIN 1975, pp 183-185.

Jusqu'à l'arrivée des Européens, le monopole du commerce était entre les mains des islamisés. Mais il semble que pendant la période pré-européenne, il n'y avait pas de comptoir musulman dans la zone du Sud- Ouest comme il en existait dans le Nord- Ouest.

---

<sup>2</sup> La présence d'une Université et des écoles Supérieures telles que l'Ecole Normale supérieure, Niveau 3, Philosophie l'Institut Halieutique fait partie des facteurs qui attirent une migration importante.

<sup>3</sup> Le terme s'explique par « depuis longtemps qui marque de quelque chose d'ancien, à vrai dire, c'est un terme de BARDONNET (D), 1964, les minorités asiatiques à Madagascar, Annuaire, Français de Droit International, vol X, P. 123.

En 1663, BLANK note : « *ni Portugais, ni Africains (arabes) ne fréquentent les côtes de Madagascar, plus au Sud que les Baixos Prancel* » (collection des ouvrages anciens concernant Madagascar, Tome 3, p. 135)<sup>4</sup>.

Baixos Prancel, correspond aux îles stériles situées au Sud- Ouest de Madagascar. Un peu plus de deux siècles après BLANK, Alfred GRANDIDIER, voyageant sur la côte Ouest de Madagascar constatait aussi que les islamisés ne s'aventuraient pas au Sud de la Tsiribihina. Au sujet de la ville de Tsimandrafoza, situés dans le delta de cette rivière, il écrit dans ses souverains de voyage :

« *Quelques Banyans ou Indiens y sont établis ; c'est le point le plus au Sud ou il y en a, car qui ont tenté de commercer dans le Fiherenana et chez le Mahafale ayant été pillés et quelquefois tués, ils ont renoncé à fréquenter ces parages inhospitaliers* » (Alfred GRANDIDIER, 1971, p. 23.)

C'est dans la ville de Tsimandrafoza qu'Alfred GRANDIDIER mentionne en 1969 qu'il a rencontré quelques Comoriens, Cogoris (Indien) et Arabes de Bassora<sup>5</sup>. La limite permanente des établissements islamisés jusqu'à la dernière décennie du XIX<sup>ème</sup> siècle semble être la ville de Maintirano, car les islamisés y venaient surtout pour faire du commerce. Les seuls produits susceptibles d'intéresser ces islamisés dans le Sud- Ouest étaient les Bœufs et l'écaille de tortue, mais ces produits étaient déjà assez abondants dans le Nord- Ouest. De plus, dans le Sud- Ouest, l'instabilité politique et l'état de guerres chroniques à cause des vols de bœufs n'attiraient pas les islamisés. Cette limite semble être dépassée à partir de 1890 c'est-à-dire à partir de la présence d'une garnison de soldats Merina à Toliara. Mais il est probable qu'à chaque période pacifique ou de moindre arbitraire, les islamisés ont tenté d'aller au-delà de Maintirano et de l'embouchure de la Tsiribihina. Ainsi un peu avant le milieu du XIX<sup>ème</sup> siècle, nous voyons si l'on en croit à Bron de YEXELA (1846, p. 62), « *les chelingues Antalaotse fréquentaient Morondava et la baie de Saint Augustin à la recherche d'écaille de tortue* »<sup>6</sup> alors que la fréquentation des commerçants Antalaotse dans le Sud-Ouest malgache ne se résumait qu'à « des périodes épisodiques »

---

<sup>4</sup> VERIN (P), 1975, les Echelles anciennes du commerce sur les côtes de Madagascar, p. 3.

<sup>5</sup> Ibidem, p. 24

<sup>6</sup> Ibidem, p. 24.



« Vers 1850, attirés par la prospérité de la baie de l'île de Nosy-Be, une zone d'échange universelle des esclaves » et par les produits locaux venant du Sud, les premiers immigrants islamisés arrivés à Tuléar étaient des commerçants Indo-pakistanaïis.

L'installation des groupes musulmans dans la ville de Tuléar s'est faite progressivement, notamment pendant la période coloniale. Ceci est pareil pour la conversion des Malgaches tuléarois qui l'ont fait pour diverse raisons.

La religion islamique est pratiquée par des musulmans et musulmanes chiïtes et sunnites. Pour ces Sunnite et chiïte, la pratique de l'islam est obligatoire pour l'homme et la femme, une religion exigée par Dieu sous l'emprise de « cinq piliers de l'islam » que l'on pourrait presque comparer au sacrement du christianisme dans la mesure où ils résument les principaux aspects de la foi avec netteté et concision. Chacun d'entre eux présente un dogme essentiel de l'islam, l'expression « cinq piliers » elle-même étant un moyen mnémotechnique.

Le premier s'appelle chahada, qui veut dire « profession de foi », axée spécialement sur la croyance selon laquelle : « il n'y a pas d'autre Dieu que Allah et Mahomet est son messager ».

Le second pilier impose à tout musulman de prier cinq fois par jour. Ce commandement cache une anecdote amusante. Un chapitre du Coran décrit d'ailleurs un voyage que fait Mahomet, la nuit, pour rencontrer Dieu au paradis et retourner sur terre avec ces cinq prières.

Le troisième pilier s'appelle la zakât, ce qui veut dire « donner l'aumône ». Tous les musulmans qui ont les moyens doivent donner aux plus démunis une portion de leur revenu annuel. Il est significatif que la zakât figure parmi les dogmes centraux de l'islam, qui prend très au sérieux la charité et la composition. Mahomet, lui-même orphelin, a bénéficié de la charité durant son enfance.

Le quatrième pilier de l'islam et peut-être le plus connu, c'est « la saoume, ou le jeûne appelé encore ramadan » pendant le mois islamique du Ramadan, mois au cours duquel Dieu a commencé à révéler le Coran, qui est évidemment sacré aux yeux des musulmans.

Le cinquième pilier s'appelle le Hadj, ce qui signifie « Pèlerinage » en Arabe. Les musulmans en état de l'accomplir doivent, une fois dans leur vie, se rendre à la Mecque, site du kaaba, sanctuaire islamique, pendant le douzième mois du calendrier islamique.

D'où ce qui nous semble être l'utilité de notre travail de recherche. Il s'agit ici de faire comprendre aux Malgaches sinon à tout le monde que l'islam est une religion de paix comme les autres. D'où les conditions sociales de la femme musulmane. Car suivre son itinéraire, les musulmans et musulmanes comprendront leur existence, et par sa pratique l'homme peut comprendre ses conditions et celles de sa femme. En cela, l'homme sera capable de surmonter toutes les diverses situations. Il nous semble aussi utile de faire savoir aux islamophobes et à ceux qui conçoivent mal la religion musulmane que l'islam n'est pas une religion compliquée ni difficile. Au contraire sa présence ne doit pas nous compliquer dans notre vie, au contraire.

Il est vrai en fait que la société malgache, par ses coutumes et ses traditions concevaient l'islam avant comme une religion typiquement comorienne, qui menaçait leur mode de vie et habitude alors que la religion musulmane ne venait pas des Comoriens. Cependant, notre problématique ici consiste à tenter d'éclaircir et d'approfondir les points suivants à savoir :

Aujourd'hui, la voile est considérée comme un prosélytisme laïc dans les pays occidentaux ou les autres religions telles que le christianisme et le judaïsme prime.

Une voile qui suscite de nombreux débats au jour le jour.

De nos jours, la religion musulmane se heurte à la mondialisation, à la modernité et à la démocratie.

Une religion mal comprise face au fanatisme des islamistes radicaux, aux intégristes et aux terroristes.

Comment faire pour lutter contre le terrorisme et faire cesser la montée de l'islamophobie ?

D'autres points qui nous touchent directement c'est de quelle manière l'islam s'introduit-il à Madagascar et à Tuléar en particulier ? Est comment la société tuléaroise perçoit-elle l'islam ? De quelle manière les imams et les enseignants de la religion transmettaient-ils ou continuent-ils à transmettre cette religion ?

L'islam à Tuléar évolue-t-il d'une manière rampante ou épanouie ? y-a-t-il un frein à la religion ou un développement ? Comment les tuléarois et les tuléaraises conservent-ils la religion musulmane face à la montée de la modernité ? Sociologiquement, quel avenir peut-on envisager pour l'islam à Tuléar ?

Ces grandes interrogations découlent directement de cette brève présentation et nous pousse à vouloir aller plus loin et analyser la situation. C'est pour mieux comprendre en fait quel peut être l'avenir de l'islam à Madagascar et à Tuléar ?

Afin de mieux cerner le thème de cette recherche, nous estimons plus que nécessaire d'apporter une méthode de type à la fois historique, comparatif et analytique.

**Historique**, parce que c'est celle qui nous permet d'acquérir davantage de connaissance sur le passé en ce qui concerne l'introduction de l'islam à Madagascar et à Tuléar. Il importe d'étudier ce passé et de chercher à le comprendre dans l'enchaînement des faits évolutifs et contradictoires.

**Comparatif** parce qu'elle nous permet de comprendre et de comparer les musulmans et musulmanes malgaches face à leur us et coutume et ceux des autres pays.

**Analytique** parce que l'analyse de ces faits vise à comprendre, à expliquer, à éclaircir les conditions des musulmans et musulmanes face à la tradition, à la modernité et aux us et coutumes dans la grande île.

L'objectif de l'étude est de concevoir ce que peut apporter l'introduction de l'islam dans une société qui est dominée par le christianisme depuis l'époque de la royauté. Le présent travail s'articule en trois grandes parties :

La première partie de notre travail sera axée sur nos motivations à propos du thème de recherche et sur la présentation du thème.

La deuxième partie consistera à indiquer et à justifier la méthodologie d'approche. Toutefois, il faut mentionner tout de suite que nous avons rencontré d'énormes difficultés au niveau de la documentation et des enquêtes et aux questionnements concernant les conditions de la femme face à la religion. Il n'y a pas jusqu'à maintenant beaucoup de chercheurs qui se mobilisent à réfléchir sur les conditions sociales de la femme musulmane à Tuléar. C'est la raison pour laquelle nous nous sommes trouvés dans l'obligation de nous lancer sur cette itinéraire avec beaucoup des entretiens pour comprendre les musulmans et musulmanes.

Enfin, la troisième partie abordera le plan provisoire de la future thèse et les principaux concepts clés utilisés avant de présenter une bibliographie en partie commentée.

**PREMIERE PARTIE :**  
**PRESENTATION DU SUJET.**

### **I. 1. 1. Motivation sur le choix du sujet**

Nous avons opté pour mener une réflexion sur la condition sociale de la femme et en particulier la femme musulmane pour les raisons suivantes : il y a d'abord la multiplicité du peuplement malgache, en plus de l'insularité de la grande île. Ces facteurs laissent croire qu'un tel peuple ne peut avoir qu'une diversité de religions, ce qui permet à certains de se demander si l'on ne devra pas parler plutôt des conditions sociales à Madagascar. Et lorsque la religion musulmane qui est une institution universelle qui a eu son épice dans la péninsule d'Arabie saoudite va-t-elle libérer la femme en générale dans le monde et la femme musulmane en particulier. Puisque Madagascar renferme de différentes ethnies et cultures métissées, nous allons nous forcer de trouver l'identité de la femme à travers ces dernières. Ce qui nous a le plus motivé à un tel sujet, c'est le fait que le domaine que nous travaillons paraît vierge. Nous savons qu'actuellement, il existe beaucoup d'ouvrages sur Madagascar qui sont écrits par des nationaux, toutefois nombreux ont été écrits par des étrangers, néanmoins, en ce qui concerne l'islam, il y a que peu d'auteurs qui ont écrit sur l'islam. Il est certain que ces ouvrages traitent de l'islam à Madagascar et ce dont ils ont traité n'est pas absolument fiable, car la religion musulmane à Madagascar est réellement liée à la tradition « fomba » malagasy. Un étranger qui fait des enquêtes ne peut pas percevoir et percer sur la réalité telle que vit la société malgache, car les autochtones ont parfois tendance à dissimiler certains éléments qui semblent refléter la réalité. Même un chercheur autochtone ne peut pas échapper à ce danger, à cause de la diversité des Us et Coutumes qu'on rencontre d'une région à une autre, plus encore d'une province à une autre.

En outre, la condition sociale de la femme dans la grande île reste un domaine à étudier à nos jours. Les traditions malgaches ont montré que la femme a beaucoup souffert depuis très longtemps jusqu'à maintenant.

D'où, il nous paraît nécessaire de réfléchir sur la condition sociale de la femme tout en illustrant certains adages des femmes sociologues :

- Carole Boulebole, sociologue (Montréal Canada)

« Les femmes, groupe mondialement majoritaire, sont les premières victimes des violences physiques, psychologiques, économiques, systématiques et symboliques »

- Collette De Troy sociologue (Belgique)

« Parce qu'il y a encore des gens qui pensent qu'on peut acheter une femme comme objet sexuel que la prostitution est un métier que l'on peut choisir »

- Brigitte Briche : sociologue

« Parce que "le progrès pour les femmes est le progrès pour tous" » (slogan de l'UNIFEM).

- Stéphanie Le Gal (sociologue CNRS en retraite)

« Parce que j'interviens auprès des acteurs des violences conjugales (présentation de la récurrence) ainsi qu'auprès des collégien(ne)s (présentation du sexisme) et que les propos que j'entends me font souvent froid dans le dos »

- Cécile Mouchain citation de Jean Ferrat

« La femme est l'avenir de l'homme »

Et les anthropologues féministes

- Danielle Lavoie, anthropologue (Otterburn, Park Québec, Canada)

« Je l'ai toujours été et je le demeure. Les atrocités contre les femmes me font frémir toujours plus »

## I. 2. Problématique

La condition est un terme qui se définit de différentes manières.

Il ne s'agit pas ici de traiter en détail les différentes sortes de signification que prend la notion de condition. Nous allons rester à la définition selon laquelle ce terme détermine nature, état ou qualité d'une chose ou d'une personne. Notons toutefois qu'à Madagascar comme partout ailleurs, l'idée que l'on se fait de la condition en générale est liée dans un fort sentiment identitaire. Elle exerce donc une attitude considérable sur la société.

Cependant nombreux individus ne sont pas conscients de la condition sociale de la femme musulmane.

D'abord la femme constitue la moitié de la société. Ceci est une vérité que la raison connaît et que la réalité confirme. Lorsque nous revenons au Saint Coran, nous constatons qu'il dote la femme d'une personnalité distinguée, fondée sur le respect de soi, sur la dignité et sur la noblesse du caractère. Si le prophète, paix et bénédiction de Dieu sur lui, dit : "les femmes sont les sœurs germanes des hommes" c'est qu'il déduit cela de la guidance du Saint Coran.

De nombreux versets nous font sentir en effet l'égalité au titre de l'humanité dans les droits naturels entre l'homme et la femme. Aussi le Coran parle-t-il d'elle dans des termes signifiants son partenariat avec l'homme et la responsabilité qui leur incombe conjointement. Par exemple, le Coran dit dans l'histoire d'Adam, le père de l'humanité : « et Nous dimes :

*Ô Adam, habite le paradis toi et ton épouse, et nourrissez-vous – en partout à votre guise, mais n'approchez pas à l'arbre que voici sinon vous seriez du nombre des injustes »<sup>7</sup>*

Le Coran dit également au sujet des femmes et des hommes :

*« Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance mais les hommes ont degré sur elles »<sup>8</sup>*

Le degré en question ici est celui de la responsabilité de la famille et des soins qu'ils lui sont dus.

Certes, la femme musulmane a une place élevée en islam. Et ses traces ont des impacts très grands dans la vie de chaque musulman.

---

<sup>7</sup> Sourate 2 intitulé la vache, la vache Al baqarah, verset 35.

<sup>8</sup> Sourate 2 Intitulé la vache, Al baqarah verset 228.

En effet, la femme musulmane est la première enseignante dans la construction d'une société saine, et cela lorsqu'elle suit la guidée du livre d'Allah et la sounnate de son messager (que le salut et la paix soient pour lui). Car l'attachement à ces deux sources éloigne tout musulman et musulmane de l'égarement de toute autre chose.

L'égarement qu'endurent les communautés n'eut dû qu'à leur éloignement du chemin d'Allah et de ce de Ses prophètes et Messagers qui sont venus.

Le prophète Mahomet a dit : « je vous laisse deux choses qui si vous vous y accrochez, vous ne vous égarez pas : le livre d'Allah et ma sounnate. »

Outre les problèmes qui surgissent reposent sur les représentations concernant les origines de l'islam à Madagascar, on rencontre aussi des réclamations de différentes communautés qui réclament chacune son origine.

En plus, réparti sur tout le territoire, le peuple malgache est divisé en dix-huit (18) ethnies différentes ayant leurs propres coutumes et mœurs.

D'origine distincte, chacune d'elle pose une identité très singulière. Malgré ces différences, tous les clans sont considérés comme malagasy et même s'ils ont chacun leur propre dialecte "le malagasy oficialy" (le malgache official) reste la langue commune.

Puisque nous sommes dans le Sud- Ouest, les quatre ethnies telles que : Masikoro, Vezo, Mahafale, Tanalàna, en y ajoutant aussi les Bara.

-Antandroy "ceux des épines" occupent l'extrême Sud de l'île. Leur nom se réfère à l'univers épineux qui les entoure.

La principale activité des Antandroy consiste à (fabriquer et à vendre du charbon ?), vient ensuite la confection de beaux bijoux.

Autrement certains d'entre eux les "*ombiasy*"<sup>9</sup> sont célèbres pour leur maîtrise de l'art divinatoire, le *sikidy*<sup>10</sup>

---

<sup>9</sup> Ombiasy : divin-guérisseur, discret omniprésent dans tous les actes de la vie économique et sociale rurale à Madagascar.

<sup>10</sup> Sikidy : la divination Malgache, appelé sikidy est une pratique en usage surtout les territoires de Madagascar dont les principes sont directement empruntés à la géomancie arabe qui s'est diffusé en Afrique dans le sillage de l'islam de moyen-âge. La géomancie est décrit en occident à partir du XII<sup>e</sup> siècle dans des textes latin comme ars géomancie de Hugue de Santala.



- Mahafale ou « qui rend heureux »

Voisins des Antandroy sur la côte Sud- Ouest du pays, les Mahafale, vivent en petits groupes, la population est très attachée au sacré et au respect des ancêtres. D'ailleurs, les Mahafale sont surnommés "ceux qui ont des tabous".

D'autre part certains coiffures et tatouages sont très caractéristiques. Excellents sculpteurs, leurs arts s'épanouissent dans l'orfèvrerie et sculpture de bois.

- (Vezo ou Masikoro ?) groupe descendant des Sakalava de Menabe, la population Vezo est située dans le Sud- Ouest qui signifie « payeur » ou nomade de mer sont d'excellents marins à bord de petites pirogues à balancier de l'île de Morombe (au Nord) et à Tuléar (au Sud).

Ils pêchent et capturent anchois, requins et toutes autres proies qui passent dans leurs filets en nylon ou avec ceux en fibre de baobab parés de collages.

Le fruit de leur pêche généralement séché est fumé et ensuite vendu ou troqué contre des produits comme tissu, pétrole, sel etc....

Par ailleurs contrairement à la majeure partie des Malgaches, les Vezo pratiquent la circoncision.

-Masikoro : ceux des éleveurs des bœufs et des cultivateurs tel de riz, le manioc etc. les Masikoro habitent près de RN10 jusqu'à Belemoka.

-Bara peut être d'origine bantou, la population de l'Afrique du sud-équatoriale, le peuple Bara dans les plateaux inférieurs du centre-sud de l'île. Selon leur tradition, les jeunes hommes doivent, avant leur mariage, accomplir un vol de zébus pour affirmer leur bravoure, leur virilité et leur mérite.

Madagascar reconnu, l'île en éleveur de bœufs, connaît un grand problème majeur dans l'approvisionnement de ces villes en viande, notamment en viande de bœufs car on ne le

---

Des auteurs tels Marc Chemille, Victor Andrianary, Marc Zabalia ont beaucoup parlé et écrit la notion de sikidy à Madagascar.

Marc Chemille, Directeur d'Etude à l'Ecole de Hauts Etudes en Sciences Sociales (E H S S).

Victor Andrianary

Marc Zabalia

fait pas pour le marché mais seulement pour satisfaire de complexes stratégies sociales communautaires qui reposent sur le sacrifice cérémonial ostentatoire des bœufs *lignages*<sup>11</sup>

Ensuite, à Madagascar, où il y a des musulmans, la religion musulmane pratique le mariage appelé : le Nikah. Ce dernier est le seul rite du passage reconnu qui fasse officiellement sortir un homme musulman de l'enfance vers l'âge adulte. Ce qui fait que sans l'accomplissement de ce rite une personne reste mineure c'est-à-dire libérée de toutes grandes responsabilités durant le reste de son existence.

Pour un musulman sunnite ou chiite, il est obligatoire de se conformer aux cinq piliers de l'islam

Il y a évidemment aussi la question du pèlerinage à la Mecque qui est une obligation du musulman si les moyens se présentent. Toutefois, nombreux musulmans Malgaches n'arrivent pas à l'accomplir, pour des raisons financières. Pourtant, la société musulmane Malgache octroie une place capitale, assortie de nombreux privilèges, à la personne qui a accompli le pèlerinage.

A ces problèmes déjà anciens, s'ajoute actuellement le fait de la rencontre avec la modernité qui touche les Us et les Coutumes traditionnels dans la religion. Les contacts des Malgaches avec l'étranger et l'influence de la modernité entraînent directement ou indirectement, au fur et à mesure, la modification des modes de vie des musulmans Malgaches. Par exemple le fait que les jeunes filles s'habillent avec des mini-jupes, des décolletés.

Actuellement le port de pantalon et de Tee-shirt combiné avec un châle ou « lambahoany », moyen qui est devenu fréquent chez les jeunes filles et les jeunes femmes dans les villages et villes côtières.

A cela s'ajoute aussi les mésententes ou racisme entre chiite indien et sunnite malgache. Ces deux confréries à Madagascar et à Tuléar en particulier ont du mal à se cohabiter ensemble sereinement, modestement et clairement alors qu'ils sont des musulmans. A Tuléar, avec l'évolution de l'islam depuis très longtemps, les musulmans avec leur moyen ont pu construire une dizaine de mosquées dans les quartiers suivants :

---

<sup>11</sup> Ces aspects sont étudiés par S. Tourette dans le cadre d'une thèse de Doctorat d'économie rurale Montpellier, Faculté de Droit et Science Economie : « la commercialisation des bovidés dans le sud-ouest de Madagascar ».

1. à Tsianaloka 2.- Alhamdulillah à Betania 3.- à Tanambao 4.- Bilal, à Toliara-centre 5.- à Ankilahila à Maninday 6.- à Tsiménatse 7.- Ahamadia, 8.- Bohrà, 9.- Khojà 10.- Ismaëlia (agikan)

À Tuléar, on rencontre pour le sunnite de différentes divisions.

1. Chanfii, 2. Hanafi, 3. Wahabi (wahabisme)<sup>12</sup> 4. Ahamadia (descendant du prophète)

C'est à partir de cela que certains imams avancent l'idée selon laquelle le chiite est le vrai islam « *c'est le meilleur chemin car mes parents sunnites n'ont pas pu me convaincre par des sourates ni verset.* »<sup>13</sup>

En islam, la pratique de la prière se fait en séparant les hommes des femmes. Ceci, en fin que chaque pratiquant puisse se concentrer dans son adoration. Ce qui suscite parfois de réflexion de malentendu entre femme et homme surtout vis-à-vis du problème de genre. Alors face à cette situation on est en droit de se poser sociologiquement et anthropologiquement les questions suivantes à propos de la réflexion sur les conditions sociales de la femme malgache musulmane.

- Existe-t-il une religion musulmane à Madagascar, et dans quelle mesure est-on en droit de l'évoquer ?

- Si oui est-ce que le paysage islamique est en train de s'épanouir ?

- Est-ce que la Loi sociale en tant que telle reconnaît la valeur d'une personne uniquement par son appartenance à une religion ou par son niveau d'étude ou sa classe sociale ?

---

<sup>12</sup> Le wahabisme qui a eu son épiscentre en Arabie Saoudite reconnu au niveau mondial avec leur manie pétrolière paient des spécialistes pour construire des mosquées et ouvrir des madrasas pour l'enseignement du Coran

<sup>13</sup> Cheik Hakim Teraly théologien enseignant de la religion musulmane à l'Institut Islamique de Madagascar (I N I S M A) à Tuléara.

### **I-3 Spécification en profondeur**

Dans cette section, notre étude consiste à décrire d'abord, sommairement et à commencer par explorer la condition de la femme musulmane malgache. Le thème soulève un certain nombre de questions. La première implique à se demander quels sont les impacts du problème des origines sur les représentations de la femme musulmane à Madagascar et celle de Tuléar. Ensuite il nous a paru intéressant de réfléchir sur l'avenir de la femme musulmane à Madagascar face à la mondialisation, à la modernité et à l'évolution de la science et de la technologie. Alors que ces derniers sont médiatisés et propagés par les médias.

Nous allons ainsi essayer de mettre en évidence les traits principaux qui font la femme musulmane.

Par ailleurs il nous incombe d'essayer de faire comprendre aux malgaches la religion musulmane qui est pratiquée par des musulmans et musulmanes sunnites et chiites, une religion exigée par Dieu sous l'entreprise des cinq piliers de l'islam que l'on pourrait presque comparer au sacrement du christianisme dans la mesure où il analyse les principaux aspects de la foi avec une netteté et concision.

#### **I-4 Spécification verticale**

Réfléchir sur la condition sociale de la femme musulmane à Madagascar incite à suivre un itinéraire et à prendre en considération l'individu en tant que tel et cela constitue un domaine typiquement bénéfique pour tous les citoyens concernés. Si aujourd'hui nous menons une telle étude c'est pour mettre en évidence et tirer l'attention des malgaches sur les risques qu'ils peuvent heurter ou rencontrer face à la modernité. Actuellement, on assiste un peu partout dans le monde à une mondialisation des cultures, à la tentative de la démocratisation des religions, qui est une politique menée par les occidents et qui frappe les autres pays du monde comme ceux du Moyen-Orient, surtout les anciennes colonies comme Madagascar.

Madagascar est beaucoup influencé par les autres cultures étrangères et abandonner la plupart de ses cultures pour suivre celles des autres.

De nos jours, Madagascar est un pays qui est ouvert au monde et court des risques sous prétexte de perdre ses valeurs. Par contre se conformer ou ne pas se conformer à ses coutumes a des effets directs ou indirects sur la personnalité de tout un chacun. Pourtant nous pensons qu'il s'avère vrai et qu'il ne convient pas de se poser systématiquement la question sur l'ouverture d'une religion telle que la religion musulmane, en sachant qu'une religion enrichit toujours une autre religion. Car la religion musulmane est une religion de paix, de cohésion et d'unicité.

**DEUXIEME PARTIE :**  
**PRESENTATION ET JUSTIFICATION DE LA METHODE**

## **II. 1. Les outils de la recherche**

La recherche documentaire dans l'élaboration d'un tel projet consiste à passer une étape plus délicate du travail. Concernant le thème sur lequel nous travaillons c'est-à-dire « réflexion sur la condition sociale de la femme musulmane malgache cas de Tuléar », nous a amené à avoir accès aux données et aux informations. Mais cela s'avère relativement difficile dans les centres de lecture à cause de la rareté des ouvrages d'études et surtout dans le milieu où nous sommes.

Toutefois, à part les lectures dans les bibliothèques nous avons consacré une très grande partie du temps à consulter les sites internet où il nous a été possible de consulter de nombreux articles, ouvrages et revues concernant les conditions sociales de la femme musulmane.

Nous mentionnons également l'aide importante qu'a portée la lecture d'ouvrage scientifique sur des différents thèmes des autres pays du monde. Néanmoins, nous avons pu nous ouvrir le chemin avec les enquêtes que nous avons faites, car cela nous a permis d'avoir accès aux données dont nous disposons. Nous ne pouvons pas négliger d'évoquer le fait que nous savons déjà un certain nombre de connaissances de la notion de l'islam en général et les étapes que devrait passer la femme musulmane. Cela nous a aidés à mieux questionner les Imams, les musulmans et musulmanes de Tuléar pour mieux comprendre les traits principaux des conditions sociales de la femme. Pourtant il est censé de savoir que même si quelqu'un qui est né et grandi à Madagascar ne peut pas comprendre intégralement les Us et Coutumes autrement dit les « fomba » malgache, puisque Madagascar vit pleinement des Us et Coutumes, rites et cultures diversifiées dans toutes les différentes provinces.

## **II. 2 justifications des méthodes d'approche**

Par définition, on entend par méthode la démarche à suivre pour obtenir un résultat escompté dans un travail donné. Pour mener à bien notre recherche, nous avons jugé nécessaire d'adopter une méthode pluridisciplinaire combinant une approche de type sociologique et anthropologique suivie d'enquêtes et de questionnaires et d'autres approches historiques, comparatives, descriptives et analytiques.

Comme on peut le constater, l'approche sociologique et anthropologique a pris le devant de la scène concernant la présentation du thème étudié, incluant une brève description de ce qui se passe au niveau de la grande île dans les différents domaines qui se présentent.

Les deux premières approches, c'est-à-dire sociologique et anthropologique nous a servi à élaborer des analyses et des comparaisons en ce qui concerne les conditions de la femme.

L'approche comparative nous a permis d'intervenir sur les interactions réelles confrontant les domaines concernant la femme. De là, nous avons pu identifier les différences et appréhender la complexité des situations particulières.

Cette approche permet de mettre à jour ce qui est véritablement l'altérité en l'occurrence les conditions de vie, c'est-à-dire les différences dans les habitudes et les modes de vie. C'est à travers cet itinéraire que se déploient nos analyses. Ce qui nous a permis de mieux comprendre les comportements et les réactions des individus au sein des différentes ethnies de la grande île et celles de Tuléar.



## II. 3. Définition des concepts-clés

### **Anthropologie :**

Prononciation : An- thro- po- lo- jie

Etymologie : termes grecs signifiant homme et discours

L'Anthropologie est une branche de sciences qui étudie l'être humain sous tous ses aspects, à la fois physiques (anatomiques, morphologiques, physiologiques, évolutifs etc..) et culturels (socio-religieux, psychologiques, géographiques, etc..). Elle tend à définir l'humanité en faisant une synthèse des différentes sciences humaines et naturelles. Le terme anthropologie vient de deux mots grecs, anthrôpos qui signifie homme (au sens générique) et logos qui signifie "spécialité" étude (ou science). Cette discipline vise particulièrement les faits anthropologiques, c'est-à-dire qui sont spécifiques à l'homme (comme homo ou anthrôpos) par rapport aux autres animaux : langages articulés et figuratifs, rites funéraires, politiques ou magiques, arts, religions, coutumes, parenté, habitats, techniques corporelles, instrumentales, de mémorisations, de numériques, de représentations spéciales et temporelles, etc. Elle s'appuie notamment sur l'être comparatif des différentes sociétés et ethnies décrites par l'ethnologie et envisage l'unicité de l'esprit humain à travers la diversité culturelle.

### **Anthropologie historique**

Le succès rencontré par l'anthropologie historique depuis les années 1970 chez les historiens conduit à s'interroger sur le choix de cette nouvelle appellation comme sur le projet historiographique qu'elle recouvre. Faut-il voir dans l'anthropologie historique le fruit d'une alliance des historiens avec l'anthropologie contractée au moment où le structuralisme de Levis- Strauss procurait à celle-ci un prestige nouveau ?

Ce serait ignorer que les fondations des annales s'intéressaient déjà aux travaux des anthropologues. Marc Bloch s'était inspiré de James Frazer pour son premier grand livre

*Les rois thaumaturges (1924)* ; attiré par l'étude du folklore comme voie d'accès à la culture matérielle et aux formes routinières de l'activité mentale, Lucien Febvre avait noué des liens avec les chercheurs du musée des Arts et traditions populaires

**Anthropologie politique :** l'anthropologie politique poursuit un objet fort ancien orientant déjà la réflexion d'Aristote dans sa politique. La définition de l'homme en tant

qu'être « naturellement » politique. Elle apparaît, sous sa forme moderne, comme une discipline de constitution tardive, elle délimite alors un domaine d'étude au sein de l'anthropologie sociale ou ethnologie. Elle s'attache à la description et à l'analyse des systèmes politiques (organisations, pratiques et processus, représentations) propres aux sociétés estimées primitives ou culturelles. Ce qui revient à dire que l'anthropologie politique est un instrument de découverte et d'études des diverses institutions et procédures assurant le gouvernement des hommes ainsi que des systèmes de pensées et des symboles qui les fondent et les légitiment.

Définir l'anthropologie politique, c'est suggérer les buts principaux qui déterminent sa visée : une interprétation élargie de la politique qui ne lie ce dernier ni au seul (...).

**Anthropologie religieuse :** l'anthropologie religieuse est une branche de l'anthropologie qui étudie le phénomène religieux. Les anthropologues accordent à dire que le fait religieux est un fait universellement constable. A ce racine, il y a le sacré comme essence de toute religiosité. En religion le sacré se donne de l'ordre de la rencontre qui requiert un effort d'appropriation, et d'accueil sinon la religion resterait une bourrasque d'émotions invérifiables. Dans l'approche anthropologique, la démarche ne veut être objective : s'appuyer sur les faits pour pouvoir endiguer le sens, la signification, la logique profonde qui sous-tend le phénomène religieux. En ce sens, l'objet de l'anthropologie religieuse consiste à penser le religion dans toute sa complexité : dans sa structure, donner ses manifestations en analysant.

- les attitudes spirituelles.
- Les rites
- L'organisation
- L'exercice de pouvoir religieux
- L'ensemble des expressions individuelles et collectives.
- L'analyse des croyances et des catégories mentales et discursives qu'une religion peut produire.
- Ce sont les manifestations historiques et traces des faits religieux qui intéressent l'anthropologie religieuses. Au plus haut point, c'est seulement après qu'elle détermine la logique socioculturelle qui la sous-tend. Semblable à une autre mais toutes sont constituées selon les mêmes lois. Leur mise en œuvre suscite l'application de structures élémentaires, que l'anthropologie peut reconstituer : les régimes

matrimoniaux s'organisent selon un nombre limité de modèles. Par-delà, la diversité de civilisation se dessine en répertoire idéal.

**Anthropologie sociale** : elle analyse les institutions qui régissent le comportement : famille, parenté, système de culture, régime politique, culte religieux. Elle se distingue nettement de l'anthropologie physique qui étudie l'homme sous son seul aspect biologique.

**Anthropologie structurale** : selon Claude Lévi- Strauss, chaque culture se présente sous une application originale de règles universelles, à la façon d'un jeu qui permet une infinité de combinaison. Ainsi dans leur variété, les systèmes de parentés s'expliquent partout dans la prohibition de l'inceste. Aucune société n'est exactement semblable à une autre mais toutes sont constituées selon les mêmes lois. Leur mise en œuvre suscite l'application de structures élémentaires, que l'anthropologie peut reconstituer : les régimes matrimoniaux s'organisent selon un nombre limité de modèles. Par-delà, la diversité de civilisation se dessine en répertoire idéal.

**Charia** : Loi canonique islamique régissant la vie religieuse, politique, sociale et individuelle, appliquée à la manière stricte dans certains Etats musulmans.

La charia ou charî'a est l'ensemble des normes, doctrines, culturelles, morales et relationnelles édictées par la "Révélation". Le terme utilisé en Arabe dans le contexte religieux signifie : « chemin pour respecter la loi (de Dieu) ». Il est d'usage de désigner en occident la charia par le terme de Loi islamique qui est une traduction très approximative puisque n'englobant que partiellement le véritable sens du mot. (Ce terme est d'ailleurs utilisé en place de droit musulman). La charia codifie à la fois les aspects publics et privés de la vie d'un musulman, ainsi que les interactions sociales. Les musulmans considèrent cet ensemble de normes comme l'émancipation de la volonté de Dieu ( shar ) . Le niveau, l'intensité et l'étendue du pouvoir normatif de la charia varient considérablement sur les plans historiques et géographiques <sup>14</sup>

**Chiisme** (ou chî<sup>h</sup>ism), constitue l'une des trois principales branches de l'islam avec le sunnisme et le kharidjime. Il regroupe environ 15% de musulmans, dont 90% d'iraniens. Chiites sont souvent appelés péjorativement râfidhites dans les textes du moyen-âge. Les

---

<sup>14</sup> Armando salvadore , « la sharia moderne en quête de droit : raison transcendante , méta norme publique et système juridique », Droit et société n°39, 1998, P. 293- 316 lire en ligne ( archive)

figures importantes du chiisme imamite (majoritaire) sont les différents auteurs de référence tel que Al-kouleni, Al-Majlissi et plus récemment Al-khu'i, Ali al-Sistani, Khoumeini, etc.

Chiisme en terme arabe Shi'a désigne à l'origine un groupe de partisans. Dans le Coran, le terme est utilisé plusieurs fois dans ce sens. Par exemple, dans le verset 28 : 15 où les partisans de Moïse sont décrits par chiïtes. Ailleurs, Abraham est introduit comme un chiïte de Noé (verset 37 : 83). Au commencement de l'histoire islamique, le terme « chîite » fut utilisé dans son sens originel ou littéral pour désigner les partisans de différentes personnes par exemple les chiïtes d'Ali ibn Abî Tâlib et ceux de Muawia 1<sup>er</sup>. Cependant, le terme a acquis graduellement le sens secondaire de partisans d'Ali, ceux qui croient en son imamat. Dans son Al-Firaq Al-shî'ah, Hasan ibn Musa, Al-Nawbakhti, savant chiïte, écrit :

« Les chiïtes sont les partisans de Ali. Ils sont appelés « les chiïtes de Ali » après la vie du prophète et sont connus comme les partisans de Ali et croient en son imamat ». Cheikh Moufid, un des premiers érudits, définit les chiïtes comme étant ceux qui suivent Ali et croient en sa succession immédiate après Mahomet. En expliquant pourquoi les chiïtes sont aussi appelés « Imâmîyah », il dit : « c'est un titre pour ceux qui croient dans la nécessité de l'Imamat de sa continuité en tout âge et que chaque imâm doit être explicitement désigné et doit aussi être impeccable et parfait ».

Muhammad Al-Shahrastani dans son Al-Milalah wa Al-Nihal, une source sur les différents groupes en islam, écrit : « les chiïtes sont ceux qui suivent Ali en particulier et qui croient en son Imamat et califat selon les directives explicites et volontés du prophète Mahomet ». C'est une définition très précise, étant donné que les chiïtes eux-mêmes croient que la raison de suivre Ali est motivé par l'exigence du prophète. Ainsi, on peut dire que les chiïtes sont ceux qui ont les croyances suivantes sur la succession de Mahomet :

1. la succession de Mahomet est une désignation divine.
2. comme Mahomet a été choisi par Dieu, son successeur ou Imam doit aussi être choisi par Dieu et puis inspiré à Mahomet.
3. le successeur immédiat de Mahomet est Ali.
4. le successeur doit être infallible, ne commettant pas d'erreurs même humaine et inconsciente.

**Chiite :** L'Étymologie du terme chiite est révélateur.

En effet, il signifie : "le sectarisme" ou "le parti pris". Ainsi l'appellation même de cette tendance témoigne de leur propre sectarisme, car le terme chiite est né de circonstance d'une situation bien précise, celle du différent né entre "Ali Radhi Allahu Anhu et Mou'awiya Radhi Allahu Anhu. Logiquement cette appellation aurait du cesser à la fin de ce conflit mais certains des partisans de 'Ali Radhi Allahu Anhu ont exagéré l'affiliation jusqu'au sectarisme

**Circoncision :** est l'excision du prépuce dans sa totalité ou en partie seulement. Le prépuce est le repli de peau qui couvre le grand chez le garçon. Le plus souvent la circoncision est effectuée pour des motifs religieux dans de nombreuses civilisations à travers la planète (pas uniquement les juifs et les musulmans). On ne connaît pas avec précision les raisons de ce geste. Beaucoup moins fréquemment la circoncision est pratiquée afin d'éviter le rétrécissement de l'orifice prépuce.

**Communauté :** est un concept sociologique. Le concept de communauté n'est pas simple "concept" (model), c'est un "concept sociologique". C'est un jeu d'interactions, de comportements humains qui ont un sens, et des attentes parmi ses membres. Il ne s'agit pas simplement d'action, mais d'actions fondées sur des attentes, des valeurs et croyances, et un sens partagé par des individus.

Pour comprendre comment une communauté opère et comment elle évolue, il est nécessaire d'apprendre un peu de sociologie en tant que science. Le mobilisateur est un scientifique (chercheur) praticien, un scientifique (chercheur) du social. Alors qu'un chercheur pur s'intéresse au fonctionnement des choses, le chercheur praticien est intéressé à utiliser cette connaissance et à obtenir des résultats utiles.

Une communauté est une interaction d'organismes partageant un environnement commun. Dans les communautés humaines, l'interaction, la croyance, les ressources, les besoins ou les risques sont des conditions communes affectant l'identité des participants et le degré de leur cohésion.

Dans ses usages actuel le plus courant, le mot communauté évoque des collectivités historiques ou culturelles, telles qu'entendues dans les débats sur les minorités ou le communautarisme.

**Coutume :** C'est un « usage juridique orale, consacré par le temps et accepte par la population d'un territoire déterminé »<sup>15</sup>

La coutume est une source de droit

**Culture :** on peut définir la culture comme l'ensemble des pratiques et des comportements sociaux qui sont investis et transmis dans le groupe : la langue, les rites et les cultes, la tradition mythologique, mais aussi les vêtements, l'habitat et l'artisanat en constituent les éléments essentiels.

Pour Bronislaw Malinowski la culture est considérée pour une part, comme un ensemble de réponses aux besoins élémentaires de l'homme : alimentation, reproduction, etc.

**Divorce :** C'est la rupture officielle du mariage liant précédemment deux personnes. Il se distingue de la séparation de fait, sans conséquence juridique, et de la séparation de corps, qui elle est reconnue juridiquement, mais laisse subsister le mariage. Il ne faut pas le confondre avec l'annulation de mariage qui consiste à déclarer que le mariage n'a jamais existé.

**Dot :** Biens qu'une femme apporte en mariant. Biens données par un tiers et par contrat de mariage à l'époux.

**Ethnie :** une ethnie ou groupe ethnique est un groupe humain possédant un héritage socioculturel commun, comme une langue, une religion, ou des traditions communes. C'est un concept important de l'ethnologie mais sa pertinence est remise en cause par certains ethnologues<sup>16</sup>. L'imprécision du concept d'ethnie est illustrée, selon Jean-Pierre Chrétien, par des populations habitant la région des grands lacs africains, tels que les Hutus et les Tutsi : « voici des "ethnies" qui ne se distinguent ni par le langage, ni par la culture, ni par l'histoire ni par l'espace géographique occupée »<sup>17</sup>

**Ethnocentrisme :** dans son essai « *Race et Histoire* » (1952), Claude Lévi-Strauss désigne sous le nom d'ethnocentrisme l'attitude qui consiste à juger une culture étrangère selon nos propres normes, à réduire les formes morales, religieuses et sociales d'une autre

---

<sup>15</sup> Histoire des institutions publiques et des faits sociaux, timbal et castaldo, précis Dalloz, 11<sup>ème</sup> éditions, 2004, P. 272

<sup>16</sup> (In Amsell, M'Bokolo, préface à la seconde édition de 1999).

<sup>17</sup> (In Amsell, M'Bokolo, 1985, p. 129).

communauté à nos schémas familiaux. Le fond d'une telle démarche s'apparente au racisme, dans la mesure où elle nie la diversité culturelle et ressent toute différence comme anomalie.

L'ethnocentrisme donne une importance excessive aux valeurs de sa propre culture.

**Ethnographie :** C'est la branche de la discipline qui s'occupe de la collecte méthodique des données sur le terrain. Elle peut utiliser le dessin, la photographie, la notation musicale et la collecte d'objets.

**Ethnologie :** le terme d'ethnologie apparaît pour la première fois en 1787, dans un essai publié par le Suisse Alexandre César de Chavannes. Cette discipline se définit par son objet plus que par sa méthode : il s'agit d'étudier les sociétés sans écriture. Les ethnologues répugnent à parler de « primitifs ». L'ethnologie se distingue de la sociologie, qui s'attache à décrire les sociétés industrielles développées. Elle ne se confond pas non plus avec l'anthropologie, qui, temps à la limite à donner une description scientifique et complète de l'homme, dans son origine, son histoire et ses activités. L'ethnologue s'intéresse aux cultures elles-mêmes et cherche à en dresser une typologie. On peut assimiler sa discipline à une anthropologie culturelle.

**Famille :** on définira la famille comme étant « l'ensemble des personnes apparentées par la consanguinité et/ou l'alliance » [Barry et al., 2000].

**Mariage :** C'est l' « union légitime d'un homme et d'une femme »<sup>18</sup> il est l'acte officiel et solennel qui institue entre les époux une communauté de vie appelée « famille » (ou foyer, feu, ménage...) dont le but est en principe de vivre ensemble et d'élever des enfants. Dans les sociétés traditionnelles, le mariage est l'alliance de deux familles ou de deux clans. Depuis quelques années, les pays dits occidentaux<sup>19</sup>, ainsi que quelques Etats des Etats-Unis et la ville de Mexico, ont également prévu la possibilité des mariages homosexuels<sup>20</sup>

**Mœurs :** L'Etymologie du latin mos, au pluriel mores, conduite, manière d'agir, genre de vie, habitude, mœurs.

---

<sup>18</sup> Vocabulaire juridique, Gérard Cornu, association Capitan. On trouve cette définition dans l'autre Dictionnaire et Encyclopédie (exemple : de Britannica, daté du 15 décembre 2008).

<sup>19</sup> L'Afrique du Sud, Argentine, la Belgique, le Canada, l'Espagne, l'Islande, la Norvège, les Pays-Bas, le Portugal, la Suède.

<sup>20</sup> Le Grand Dictionnaire Terminologie Québécois donne aussi une définition plus générale du mariage comme « union légitime de deux personnes, généralement homme et femme, dans les conditions prévues par la loi en vue de vivre en commun », Grand Dictionnaire Terminologie office Québécois de la langue fr. consulté le 10 février 2009.

Sens 1 : idée prépondérante de la morale.

En sociologie, les mœurs sont les habitudes naturelles acquises de conduites ou de manières de vivre d'un individu, d'un groupe, d'un peuple ou d'une société.

Les mœurs varient selon les époques et les peuples. Elles sont étudiées en ethnologie et en sociologie comparative.

Par extension, le terme "mœurs " s'applique aux habitudes naturelles des différentes espèces animales.

Sens 2 : avec idée prépondérante de morale.

Les mœurs d'une société désignent les comportements, les usages et la conduite morale, codifiés par celle-ci et qui lui sont propres. Elles forment un ensemble de normes issues de coutumes, de religions, de règles de civilité ou de règles de droit

Exemple, une personne aux mœurs dissolues.

Les bonnes mœurs sont l'ensemble des attitudes et comportements conformes à la norme sociale, en particulier en matière de sexualité du fait de l'immigration massive et du développement du multiculturalisme. Les bonnes mœurs peuvent concerner les habitudes alimentaires, vestimentaires, la pudeur, les modes de sépulture, les relations hommes et femmes, etc.

Exemple : outrage aux bonnes mœurs.

Mœurs sens 1 : habitudes de vie

Coutumes, habitudes, mentalité, pratique, us et coutumes, usages.

Mœurs sens 2 : conduite par rapport à la morale

Conduite, morale, moralité, principes

**Polygamie** : désigne la situation par laquelle une personne dispose au même de plusieurs conjoints. Pour une femme ayant plusieurs maris on parle également de polyandrie, et pour un homme ayant plusieurs femmes de polygynie.

Selon les démographes et les ethnologues, 80% des sociétés connues et étudiées sont polygames de droit et parmi elles, seulement 1% sont polyandriques. Néanmoins, au sein des



sociétés majoritairement polygyniques, on constate que 60 à 80% des foyers sont monogames de fait (et non de droit)<sup>21</sup>

**Race** : une race est un groupement particulier au sein de l'espèce.

Les hommes, quelques spécialistes n'hésitent pas à définir 31 races distinctes. D'autres, au contraire (congrès de UNESCO, 1964) nient la valeur biologique de l'idée de races humaines. La répartition en six races (négroïdes, mongoloïde, caucasoïde, australoïde, indienne et polynésienne) ou en quatre grands groupes (mélanoderme, xanthoderme, leucoderme, races primitives) tient grossièrement compte de la répartition géographique. Mais certaines observations semblent plutôt justifier l'opinion des spécialistes de l'UNESCO.

**Religion** : la religion a été définie pour la première fois par Cicéron comme « le fait de s'occuper d'une nature supérieure que l'on appelle divine et de lui rendre un culte »<sup>22</sup>. Dans les langues où le terme est issu du latin, religion est le plus souvent envisagée comme ce qui concerne toute la religion entre l'humanité et Dieu. Dans le Coran, le terme *dîn*, qui peut être considéré comme équivalent de celui de religion, désigne avant tout les prescriptions de Dieu<sup>23</sup>

**Sciences Humaines et Sociales** : les Sciences Humaines et Sociales recouvrent tant les disciplines qui étudient les comportements de l'individu pris en lui-même (psychologie expérimentale, psychophysique, psychophysiologie, psychologie de l'enfant, pédagogie), ou en comparant les aptitudes des individus (psychologie différentielle), que celles qui définissent les fonctionnements de groupe (psychologie sociale) et analysent un rapport de groupe particulier, notamment la communication (sémiologie ; linguistique).

**Sciences Sociales** : les Sciences Sociales étudient le groupe humain soit en référence avec sa physionomie globale (sociologie, ethnologie, anthropologie sociale) ; soit encore sous un angle particulier de la vie du groupe (économie, géographie économique ; démographie) ;

---

<sup>21</sup> Eric Chamant, Article polygamie, in Dictionnaire du Coran, M. A. Amir-Moezzi (dir), éd. Robert Laffond, 2007, p. 659.

<sup>22</sup> Cicéron, de l'invention orale, II, 53 : « religio est, que superioris cuiusdam naturae, quam divinam, curam caerimoniamque affert ». Pour un commentaire de cette définition, cf. Jean Grondin, La philosophie de la religion, Paris, PUF, coll. Que sais-je ?, 2009 ; P. 66-73. (ISBN 978-2-13-056860-2), voir aussi Jean Greisch, Le Buisson ardent et les lumières de la raison, l'invention de la philosophie de la religion, tome

1. Héritages et héritiers du XIX<sup>e</sup> siècle, cerf, coll. Philosophie & théologie, Paris, P. 14 ss. (ISBN 2-204-06857-8)

<sup>23</sup> Mohammed Ali Amir Moezzi (dir.), Dictionnaire du Coran, Robert Laffond, coll. Bouquins, Paris, 2007, (ISBN 978-2-221-09956-8), article « religion », P. 740-741 ; voir aussi Yvonne Yasbech Haddad, « the conception of the term *dîn* in the Qur'an » Muslim world, n° 64, 1974, P. 114-123, (ISSN 1478-1913)

certaines, enfin, placent leur perspective dans l'évolution humaine (histoire politique ; idéologique, économique). En s'initiant aux problèmes qu'elles posent, un public averti pourra ainsi faire le point sur un débat qui domine notre temps.

**Sociologie :** pour Auguste Comte (1798-1853), qui a créé le mot en 1839, la sociologie, appelée d'abord physique sociale, devait être la science positive des faits sociaux, la science de la société étudiée selon les règles de « l'observation concrète, directe, objective des faits ». (A. Comte).

Le grand sociologue Français Emile Durkheim (1858-1917) qui avait coutume de définir la sociologie comme « histoire entendue d'une certaine façon ».

**Sociologie des religions :** la sociologie de religions (dite aussi « sociologie de la religion ») est la branche de la sociologie s'intéressant au phénomène d'ordre religieux ou relevant de la laïcité.

**Sunnite :** qui appartient au sunnisme, qui le pratique, la professe

**Tradition :** la tradition désigne la transmission continue d'un contenu culturel à travers un événement fondateur ou un passé immémorial (du latin traditio, tradere, de trans « à travers » et dare « donner », « faire passer à un autre, remettre »). Cet héritage immatériel peut constituer le vecteur d'identité d'une communauté humaine. Dans son sens absolu, la tradition est une mémoire et un projet. En un mot, une conscience collective : le souvenir de ce qui a été, avec le devoir de le transmettre et de l'enrichir. Avec l'article indéfini, une tradition peut désigner un mouvement religieux par ce qui l'anime, ou plus couramment une pratique symbolique particulière comme par exemple les traditions populaires. Dans le langage courant, le mot tradition est parfois employé pour désigner un usage, voir une habitude, consacré par une pratique prolongée au sein d'un groupe social même restreint (par exemple une tradition familiale). Le concept de tradition revêt un sens différent du mot traditionalisme, qui représente une volonté de retour à des valeurs traditionnelles et non de transmissions d'un héritage à travers l'évolution historique. Le traditionalisme est l'opposé du progressisme. Il ne s'agit donc pas d'une notion directement liée à la première définition de la tradition.

*Une tradition est en sociologie, une coutume ou une habitude qui est mémorisée et transmise de génération en génération, à l'origine sans besoin d'un système écrit.*

**Viol :** est un « acte de violence par lequel une personne (violeur) impose de relations sexuelles avec pénétration à une autre personne contre sa volonté. En droit français, le viol est un crime »<sup>24</sup> c'est une agression sexuelle impliquant tout acte de pénétration sexuelle de quelque nature qu'il soit<sup>25</sup>

**Violence envers une femme :** la violence envers une femme, c'est toute menace verbale ou force physique utilisée pour susciter la peur et contrôler ce qu'elle fait. Dans tous les cas de violence, l'agresseur a plus de pouvoir que la victime. L'auteur homme ou femme est toujours responsable de son comportement. Ceux qui maltraitent les autres invoquent souvent comme excuse l'alcool. Mais la cause réelle, c'est son besoin d'avoir recours à la violence pour dominer une autre personne.

Elles peuvent prendre les formes suivantes :

- Violences physiques : coups, mutilations, meurtres, etc.
  - Violences sexuelles : viols, agressions sexuelles, proxénétisme
  - Violences verbales et psychiques : chantage, insulte humiliation / dévalorisation, menaces (par ex. contre les membres de la famille), pressions, jalousie excessive, etc.
- Privations et contraintes : vol, destructions de propriété, contrainte (enfermement, séquestration etc.) privation d'autonomie (confiscation de revenu, de véhicule), volonté d'aliénation (aliénation économique, administrative), etc.

**Voile :** pièce d'étoffe très légère, très fine, pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent la tête.

---

<sup>24</sup> Dictionnaire culturel en langue française sous la direction d'Alain Rey, page 1931, 2006.

<sup>25</sup> Article 222-23 à 222-26 du code pénal sur le site Légifrance

### **III – PLAN PROVISOIRE DE LA FUTUR THESE**

#### **TITRE DE LA THESE ENVISAGEE :**

**Réflexion sur les conditions sociales de la femme Musulmane : Cas de Tuléar.**

#### **INTRODUCTION GENERALE**

### **PREMIERE PARTIE : ASPECTS HISTORIQUES DE LA REFLEXION SUR LES CONDITIONS SOCIALES DE LA FEMME MUSULMANE**

Introduction à la Première Partie :

Chapitre I : Contexte historique de la Réflexion sur les conditions sociales de la femme Musulmane.

1.1.1. Les premières immigrations à Tuléar

1.1.2. La recherche de la reconnaissance dans la société

1.1.3. Les premières ethnies islamisées

1.1.4. L'islam comme religion Comorienne

Chapitre II : Education coranique

1.2.1. Définition de l'Islam

1.2.2. But de l'Islam

1.2.3. La valeur de l'Islam

1.2.4. Moyens mis en application

Conclusion à la première partie

### **DEUXIEME PARTIE : ENSEIGNEMENT ET EDUCATION DANS LES ECOLES CORANIQUES**

Introduction à la deuxième partie

Chapitre I : Le programme des études coraniques

II-1-1 Les objectifs des écoles coraniques

II-1-2 Les instruments adaptés à l'enseignement du coran

II-1-3 Recommandations

II-1-4 Meilleure formation pédagogique des enseignants de l'islam

Chapitre II : Problème de la langue d'enseignement aux musulmans

- II-2-1 Langue comorienne
- II-2-2 Langue indopakistanaise
- II-2-3 Langue ourdou
- II-2-4 Critiques des méthodes

### Chapitre III : Diverses Méthodes d'enseignements islamiques

- II-2-1 Méthode interrogative
  - II-2-2 Méthode active
  - II-2-3 Méthode participative
- Conclusion à la deuxième partie

## **TROISIEME PARTIE : L'ISLAM A TOLIARA AUX CARREFOURS DE DEBATS**

### Introduction à la troisième partie

#### Chapitre I : Sur les problèmes sociaux des musulmans

- III-1-1 Les différents problèmes ethniques musulmans
- III-1-2 Les divisions ethniques musulmanes
- III-1-3 Les femmes musulmanes faces aux autres religions
- III-1-4 Méconnaissances entre les différentes congrégations, puis entre ces congrégations et les malgaches

#### Chapitre II : L'image de l'islam à Toliara

- III-2-1 La femme musulmane de Toliara face aux problèmes ethniques entre les Indiens et les Pakistanais, et les Comoriens.
  - III-2-2 Le mariage musulman entre les indiens
  - III-2-3 Le mariage musulman entre Pakistanais
  - III-2-4 Le mariage musulman entre comoriens et malgaches
- Remarque : le mariage musulman entre indopakistanaï et malgache reste impossible.

#### Chapitre III : **SOLUTIONS ENVISAGEES**

- III-3-1 Créer des écoles islamiques mixtes
- III-3-2 Créer des centres d'accueils pour les musulmans et musulmanes
- III-3-3 Enseigner l'islam comme les autres religions
- III-3-4 Créer une confédération musulmane entre Indiens, pakistanaï, comoriens et malgaches

### CONCLUSION GENERALE

### BIBLIOGRAPHIE

### ANNEXES

### TABLES DES MATIERES

**TROISIEME PARTIE :**  
**QUESTION SPECIFIQUE DE RECHERCHE**

### **III. 1. Mode de transmission de la connaissance aux enfants de Toliara**

#### **III.1.1 Ecole primaire publique de Bétania**

Comme un peu partout dans le monde, l'école est la base de toute éducation. Créée en 1963, pendant la première république ; l'EEP de Betania-Est comptait seulement que (05) cinq classes et JAONA Laurant fut le premier directeur.

En effet, cette école ne comptait que (07) sept enseignants dont 3 instituteurs.

D'abord, l'enseignement dispensé jusqu'à nos jours est la langue française, mais pendant la période de la malgachisation durant le régime de Didier Ratsiraka a provoqué la baisse de niveau des élèves malgaches au niveau de la compréhension de la langue française.

En 2000 ; l'école s'est vu doté d'autres salles de classes. Ce qui a permis une augmentation de nombres non seulement d'élèves mais aussi d'enseignants. Dès l'arrivée de TSILOVA tsiaraky en tête de l'établissement en 2005 ; certains aménagements de l'EEP ont vu le jour, telle la construction des autres 3 salles de classes, ainsi, un bureau de surveillant ; un bureau de Directeur et une installation d'équipements sanitaire telle que douche et WC pour les enseignants et, d'autres pour les élèves.

Ensuite, le Directeur a même fondé une commission composée des parents qui s'occupent des droits d'inscriptions des élèves qui s'élèvent à 6000 Ariary ou 30000 fmg. Ce dernier est obligatoire pour chaque élève dans chaque année. De plus, pendant la présence du Directeur, l'école s'est vu améliorer du fait de la stratégie qu'il menait ; c'est-à-dire avec l'idée selon laquelle, il encourageait les élèves en particulier les trois premiers élèves de toutes catégories de classes, en leur offrant des cadeaux. Ceci, pour motiver les élèves à mieux travailler et à y avoir les bons résultats.

Enfin, cette école est dominée par les élèves venant un peu partout ont y compris ceux de Betania, Tananbao, Betania-Est et Betania-ouest. Mais à nos jours, l'école souffre d'un problème de salles de classes et table-banc pour les élèves, voir même d'un nouvel aménagement.

D'autres problèmes surgissent lorsque les élèves montent en classes supérieures, l'effectif diminue, car la plupart d'entre eux abandonne l'école pour de nombreuses raisons. Certains parents n'ont pas les mêmes moyens nécessaires pour payer leur droit d'inscription et leur fourniture scolaire. Donc la plupart des élèves abandonnent l'école et deviennent des marchands ambulants. Nombreuses filles, dès qu'elles atteignent l'âge de puberté, abandonnent l'école pour des hommes, soient enceintes ou sous l'espoir d'avoir un mari. D'autres quittent l'école, car leurs parents n'ont pas les moyens de les nourrir et préfèrent chercher des petits travaux pour les aider. D'autres encore, après avoir été redoublées ont honte de rester dans la même classe pourvu qu'elles soient grandes. D'autres facteurs s'ajoutent en particulier la pauvreté, un facteur qui sévit dans certaines familles de n'avoir pas les moyens à enseigner leurs enfants.

### III. 2. Certaines étapes que traverse la femme musulmane

#### III. 2. 1. Le mariage

L'islam a considéré le mariage comme un itinéraire précieux à suivre pour les jeunes hommes qui demandent des jeunes filles en tant que femmes. Ces dernières sont considérées comme des princesses dans la religion musulmane. La femme devient licite pour un homme à la suite d'un contrat de mariage. Les français disent après l'union comme mariage, en arabe on dit le Nikhah. Certains hadiths du prophète disent ceci :

*« S'il y a quelqu'un dont le comportement vous convient et sa religion quelque soit l'homme ou la femme, fais- le marier à vos enfants ; sinon vous allez propager un grand problème dans ce monde et permettez à vos enfants de faire n'importe quoi comme péché »<sup>26</sup>*

Autres hadiths disent ceci : *« ne donner pas vos filles comme mariées à ceux qui boivent d'alcool et/ou de mauvais comportement »<sup>27</sup>*

Un autre hadith dit encore : *« méfiez- vous des belles filles de mauvais comportement »<sup>28</sup>*

Car encore, un musulman ne doit pas s'abstenir du mariage s'il est capable de le contracter pour des raisons de continences à Dieu, ou parce qu'il veut se donner entièrement à l'adoration, parce qu'il a choisi la vie monacale.

Suite à cela l'islam prévoit deux sortes de mariage :

- le mariage permanent
- le mariage à durée déterminée

Dans le mariage permanent, aucune durée n'est fixée au partenariat ; il est pour toujours. La femme qui contracte un tel mariage est appelée dâ'imah (femme permanente).

Dans le mariage à durée déterminée (muta'ah) pour les chiites, la durée de compagnie est fixée. Par exemple, une alliance matrimoniale est conclue avec une femme pour une durée d'une heure, d'un jour, d'un mois, d'un an, ou davantage. Toutefois, la durée fixée pour le mariage ne doit pas dépasser la durée de la vie des deux époux, autrement, ce serait considéré comme un mariage permanent. La femme qui conclut un tel mariage à durée déterminée est appelée mamtû'ah.

---

<sup>26</sup> « Livre du mariage », chapitre 14, p 51

<sup>27</sup> « Le livre du mariage », chapitre 14, p. 53

<sup>28</sup> « le livre du mariage », chapitre 14, p.332



Quelques formules à prononcer pour conclure un mariage en islam.

-Que le mariage soit permanent ou à durée déterminée, le simple consentement de l'homme et de la femme ne suffit pas à son accomplissement. La prononciation de la formule (çîgha) du contrat de mariage est obligatoire pour qu'il soit valable. La formule du contrat de mariage doit être prononcée soit par l'homme et la femme eux-mêmes, soit par une personne qu'ils désignent pour la prononcer à leur place.

-Une personne peut agir en qualité de représentant des deux futurs époux pour citer la formule du mariage permanent ou à durée déterminée, et il est également possible qu'un homme devienne le représentant d'une femme (et vice versa) et qu'il contracte un mariage permanent ou à durée déterminée pour elle ou pour lui. Toutefois, la précaution veut que deux personnes récitent la formule du contrat du mariage.

-Lorsqu'une femme et un homme veulent réciter eux-mêmes la formule de leur mariage permanent, l'homme doit commencer la récitation en disant :

"zawwajtuk nafsî' alaç-çidâq-il-ma'lûm "

(Je me suis marié avec toi sur la base de la dote (ou mahr) déjà fixée

Et la femme doit répondre immédiatement :

"Qabaltu-t-tazwîja"

(J'ai accepté l'alliance)

A la suite de quoi, le contrat de mariage est considéré comme valable.

Si la femme et l'homme désignant chacun un représentant pour prononcer à leur place le mariage, et que l'homme s'appelle Ahmad, par exemple, et la femme Farîdah, le représentant de celui-ci doit, le premier, dire en s'adressant au représentant de celle-là (Ahmad) :

"zawwajtu muwakkilaki Farîdah li muwakkilaka Ahmad 'alaç-çidâq-il-ma'lûm"

(J'ai marié mon client Ahmad à ma cliente Farîdah sur la base de la dot déjà fixée). Et là, le représentant de la femme doit répondre immédiatement :

'Qabiltu-t-tazwîja li-muwakkilaka (Faridah) 'alaç-çidâq-il-ma'lûm"

(J'ai accepté l'alliance matrimoniale pour mon client (Faridah) sur la base de la dote déjà fixée).

Sur ce, le contrat de mariage est valablement conclu.

Et par précaution obligatoire, il est nécessaire que les mots prononcés par la femme s'accordent avec ceux prononcés par l'homme. Par exemple si l'homme dit :

"zawwajtuki nafsî..." (je me suis marié à toi...), la femme doit répondre : "Qabiltu-t-tazwîja" (j'ai accepté l'alliance matrimoniale).

-Il est permis à un homme et à une femme de réciter eux-mêmes la formule du mariage à durée déterminée (mut'ah), après avoir fixé la durée du mariage et le montant de la dote. Ainsi, si l'homme dit :

"Zawwajtuki nafsî fil-muddat-il ma'lûmati'ala-l-mahr-il-ma'lûm"

(Je me suis marié à toi pour la période convenue et sur la base de la dote convenue).

Et que la femme répond immédiatement :

"Qabiltu"

(J'ai accepté).

Le mariage est conclu légalement.

Le mariage sera également valable s'ils désignent chacun un représentant pour prononcer à leur place la formule préinscrite. Dans ce cas, le représentant de l'homme doit dire le premier à l'adresse du représentant de la femme :

"Matta'tu muwakkilaka fi-l-muddât-il-ma'lumati'ala-l-mahr-il-ma'lum"

(J'ai donné ma cliente à ton client en mariage à durée déterminée pour la période et la dot convenue).

Et le représentant de l'homme doit répondre immédiatement :

« Qabiltu-t-tazwîja li-muwakkili hâkathâ"

(J'ai accepté cette alliance matrimoniale pour mon client).

### **III.2.1.1 Les conditions du mariage**

Il y a certaines conditions pour la conclusion d'un mariage :

-Par précaution, la formule du contrat de mariage devrait être prononcée avec un accent arabe correct, si possible.

-L'homme et la femme, ou leurs représentants, qui récitent la formule, doivent le faire dans l'intention d'inchâ' (le but de la récitation de la formule doit être, de rendre l'homme et la femme époux respectifs l'un de l'autre).

-La personne qui récite la formule doit être, par précaution, adulte et saine d'esprit.

-Si la formule est prononcée par les représentants ou les tuteurs de l'homme et de la femme, ils doivent prononcer leurs noms ou les désigner en faisant un signe dans leur direction.

-La femme et l'homme doivent être désireux de conclure une alliance matrimoniale entre eux. Toutefois, au cas où la femme montrait manifestement de l'aversion lorsqu'elle donne son consentement, mais que l'on sache qu'au fond du cœur elle veut ce mariage, celui-ci sera en règle.

-Si, lors de la prononciation de la formule, même un seul mot est récité incorrectement et de façon à changer le sens de la formule, le contrat de mariage sera invalide.

-Au cas où une fille ayant déjà atteint l'âge de la puberté, et qui est capable de distinguer ce qui est bien de ce qui est mal pour elle, désire se marier, elle doit, sur la base de la précaution obligatoire, obtenir la permission de son père ou de son grand-père. Toutefois, il n'est pas nécessaire pour elle d'obtenir une telle permission de sa mère ou de son frère.

### **III.2.1.2 Les défauts qui invalident le mariage.**

Quelques formules sont aussi nécessaires à connaître en ce qui concerne le mariage tel que :

-Si le mari venait à découvrir, après le mariage, que sa femme a l'un des sept défauts suivants, il pourrait annuler le mariage :

1. La démence

2. La lèpre
3. La leucodermie
4. La cécité
5. L'handicap physique.

Donc, si une femme est apparemment paralysée, cela est qui vaut à être estropiée.

6. Si le conduit urinaire et celui des menstrues, ou bien si celui des menstrues et celui des matières fécales forment un même cloaque.

7. La présence de chair ou d'un os dans le vagin, ce qui constitue un obstacle à l'acte sexuel.

Pour d'autres :

-Une femme peut annuler le mariage dans le cas suivant, sans avoir besoin d'obtenir le divorce :

1. Si elle venait à découvrir que son mari a été aliéné avant le mariage.
2. Si l'homme devient aliéné après le mariage-peut importe que se soit avant ou après la consommation du mariage.
3. S'il n'a pas de membre viril.
4. Si son membre viril est amputé après le mariage, mais avant sa consommation.
5. s'il souffre d'une maladie à la suite de laquelle il devient, impuissant, même s'il a contracté cette maladie après le mariage et avant d'avoir approché sa femme.

### **III.2.1.3 le mariage comme culture malgache**

Le mariage est une institution qui n'est plus à présenter car il existe dans toutes les sociétés du monde entier. A Madagascar, malgré l'introduction des pratiques universelles par les français en 1897, comme par exemple la législation de l'union de deux personnes auprès des autorités officielles compétentes ou la bénédiction religieuse dans un lieu de culte, la base du mariage traditionnel malgache demeure le "vodiondry ". Pour cette cérémonie, plusieurs étapes sont à franchir avant la finalisation de l'acte :

En premier lieu, il y a d'abord l'entente entre deux jeunes gens qui manifestent leur désir de se marier et l'information de leurs parents respectifs sur leurs intentions, une étape suivie par un entretien en privé entre la mère du jeune homme et celle de la jeune fille pour un premier contact.

C'est la préparation de l'étape suivante qui est le "fiantranoana".

Au cours de cette dernière, les deux familles réunies dans la maison de la jeune fille font connaissance et discutent de la question de la cérémonie et de modalités pratiques, autour d'une collation offerte par la famille qui accueille. Autrefois, c'était au cours de cette seconde étape que l'on discutait de la question de la dot, une coutume complètement abandonnée dans les grandes villes mais toujours très suivie dans les régions reculées où elle fait l'objet d'un véritable marchandage.

Puis, c'est le "fampakarana" c'est-à-dire la cérémonie du mariage lui-même : c'est un grand jour et à cette occasion, les uns et les autres ne lésinent pas sur les frais pour paraître dans leur plus beaux atours. Dans la pièce de la maison des parents de la fiancée, où aura lieu la cérémonie, un endroit est réservé aux deux promis, entourés de tous les invités.

Le "fampakarana" est inséparable de la coutume d'échanges de "kabary" car pour animer la réunion, chaque famille a recours au talent d'un orateur professionnel, le "mpikabary". La joute oratoire engagée entre ces orateurs pourraient durer des heures avant que l'on fit entrer la jeune fille dans une pièce pour être soumise au regard souvent inquisiteur des visiteurs. Quand elle a fini de prendre place aux côtés de son promis, la joute reprend de plus belle jusqu'au moment où le doyen parmi les membres de la famille prononce le "soatra", une prière dans laquelle il évoque les bénédictions du Dieu créateur puis celles des ancêtres pour le succès de l'union des deux jeunes.

L'étape finale est l'offrande du "vodiondry" (littéralement la croupe du mouton). Si autrefois, cette partie de l'animal était offerte effectivement aux parents de la mariée, ce qui était une marque d'honneur, mais plus tard pour des raisons pratiques, c'est une somme d'argent qui a remplacé le mouton. La remise du "vodiondry" est la conservation du mariage lui-même : elle signifie que les parents de la jeune acceptent le départ de leur fille vers une autre famille et c'est aussi symbole de l'engagement de deux parties à respecter les conventions établies en matière de mariage.

Cette somme, à laquelle on ajoutait autrefois un caillou, est enveloppée dans plusieurs morceaux d'étoffes superposés dont les extrémités sont nouées solidement, ce qui est tout en symbole car ainsi on souhaite que les liens entre les jeunes mariés soient aussi résistants que la prière et difficiles à défaire comme les nœuds du paquet. Après le repas de noce, il était de coutume d'offrir aux invités avant leur départ, un morceau de viande enveloppé dans une feuille de bananier : ce cadeau s'appelait le "tolotra" (ou offre), pour les remercier d'avoir répondu à l'invitation. Et c'est alors la mariée est conduite à la maison dans son conjoint par sa belle-famille et quelques membres de sa propre famille.

Certains sociologues, d'une part, considéraient autrefois la femme avant tout qu'elle pût s'acquitter de son travail au sein de la famille et dans l'entreprise familiale. La femme était en outre celle qui mettrait des enfants au monde dont elle serait l'éducatrice principale. L'importance de ses fonctions traditionnelles tendant à diminuer une plus grande attention et accordée désormais aux sentiments que la femme peut éprouver pour son mari et au choix de l'époux en tant qu'époux.

Dans toutes les communautés industrielles l'homme en tant que mari et père, perd ainsi l'autorité absolue et la position privilégiée par rapport à la femme. La famille patriarcale s'aide de plus en plus le pas à des familles où l'homme et la femme, conjoints à droits égaux, examinent ensemble. Les problèmes les plus importants de la vie, l'homme et la femme prennent les décisions ensemble.

Le fait que la jeune femme et la mère joue un rôle de plus en plus grand dans la vie publique et sur le marché du travail, a probablement davantage contribué à provoquer ce changement que le mouvement de libération a nettement évolué. D'autre part, les sociologues considèrent la sociologie du mariage comme toute la sociologie de la femme, plonge ses racines dans l'ethnologie ou ce dernier fournit en effet aux sociologues des modèles d'organisations familiales, étrangers, différents : les travaux de Lewis Morgan, de Margaret Mead, mais surtout « les structures élémentaires de la parenté » de Claude Lévi-Strauss apparaissent comme d'importants et indispensables moyens de lutte contre l'ethnocentrisme particulièrement fort. Le mariage, la vie conjugale de Balinais, des Dogon ou des Arapesh nous font voir la réalité des institutions occidentales.

De plus, l'objectif primordial d'une sociologie du mariage consiste d'abord en une analyse des données de la démographie et de l'état civil : combien de temps dure le mariage, quelle est l'importance de l'homogamie socio-professionnelle ?, comment varie la nuptialité,

la divortialité ?, comment ont lieu les rencontres, comment sont célébrés les mariages, les fiançailles ?, bref ces questions méritent d'être posées.

Dans « *Le choix du conjoint* », livre qui rend compte d'une enquête psychosociologique menée en France, A. Girard étudie les caractéristiques sociologiques des futurs époux.

Dans plus de la moitié des cas, les deux futurs époux appartiennent à la même commune.

Selon la recommandation du Durkheim, prendre les mariages comme des choses, conduites à une remise en question radicale des idées générales sur l'amour.

Il existe une logique sociale du mariage qui gouverne les unions, les rencontres, les séparations.

### **III.3 La dot**

En islam le Coran a très bien prescrit la notion de la dot. Le Coran dit : « donnez aux femmes leur cadeau de mariage sans contrepartie... » (Sourate al-nisâ', 4 : 4). Cela veut dire que la dot appartient exclusivement aux femmes, c'est un cadeau qui doit être offert à elles directement, et il n'a rien à voir avec les frères ou les pères. Sur cela, le Coran dit que le père de la mariée n'a aucun droit sur la dot, même s'il veut consacrer cette dot à la dépense qu'il voudrait consentir à sa fille. Seule la mariée elle-même a le droit de la dépenser comme elle l'entend.

Dans cet itinéraire le Coran fait référence à trois points fondamentaux :

1-tout d'abord, il a employé pour d'autre le terme « sadaqa » qui signifie véracité et sincérité ou avec le mot « mahr ».

En malgache on dit « soidaka »,

En comorien on dit « mahari »

Ainsi, la dot est un symbole de la cordialité de l'homme qui la paie. Ce point a été mentionné par un nombre de commentateurs du Saint Coran, tel que : az-zamakhŠarî, l'auteur du célèbre commentaire (Tafsîr) : « al-kaŠŠâf » de même le célèbre philologue al-Râghib al-

Içfahânf explique dans son lexique du Coran que la dot a été appelée « sadaqa », parce que ce mot est symbole de la sincérité de la foi.

2. il est claire, d'après le verset ci-dessus, que la dot doit être payée directement à la femme et ses parents n'y ont pas de droit. La dot n'est pas une compensation des efforts qu'ils ont déployés pour l'éducation de leur fille.

3. il est claire que la dot n'est rien d'autre qu'un cadeau et un présent.

Certains imams disent qu'il suffit de lire un chapitre de Coran et cela suffit. Le Saint Coran a décrit la dot comme « un cadeau sans contrepartie », selon le Coran, elle est obligatoire. La dot ne peut pas faire l'objet d'une dette. De plus c'est au moment de la procédure du mariage qu'il faut donner la dot, après avoir conclu le mariage entre deux mariés, la dot est spéciale pour la jeune fille qu'elle va être épousée.

#### **III.4 La polygamie**

L'autre forme de la polygamie<sup>29</sup> est la pluralité des épouses. Elle a été plus courante et pratiquée avec plus de succès que la polyandrie ou le collectivisme sexuel. Elle ne prévalait pas seulement chez les tribus sauvages, mais chez beaucoup de peuples civilisés. Outre les arabes, les juifs, les iraniens de l'époque sassanide et beaucoup d'autres la pratiquèrent aussi.

Montesquieu écrit qu'en Malaisie, il était permis à l'homme d'avoir trois femmes. Il écrit que l'Empereur Romain Valentinien II autorisa, par un édit, les sujets de l'empire à marier avec plusieurs femmes, mais étant donné que cette Loi ne s'accommodait pas avec le climat européen, elle fût bannie par les autres Empereurs Romains tels que Théodore, etc.

A la différence de ce qu'il a fait avec la polyandrie, l'islam n'a pas aboli totalement la polygamie, l'islam est une religion qui s'harmonise avec les instincts. Il corrige la réalité, il la polit et lui évité les exagérations de toutes sortes. C'est ce que nous permet de remarquer clairement sa position face à la polygamie. Il l'a permis au musulman pour des considérations humaines très importantes et pour des considérations individuelles et sociales. Plusieurs peuples avant l'islam permettaient le mariage avec un grand nombre de femmes. Un homme pouvait parfois épouser jusqu'à des dizaines, voir des centaines de femmes, sans la moindre condition. Mais lorsque l'islam arriva, il posa des conditions à la polygamie. Par exemple, dans son livre « *histoire des civilisations* » (vol. I) Tell Durant écrit : « les hommes du Clergé

---

<sup>29</sup> La polygamie qu'un homme soit marié à plusieurs femmes, ou une femme a plusieurs hommes.



du Moyen-âge croyaient à tort que la polygamie était une invention du prophète de l'islam. Comme nous le savons, la vie matrimoniale de la plupart des sociétés primitives était pratiquée par la polygamie. Il y a plusieurs causes à son apparition. Dans les sociétés primitives, les hommes étaient pour la plupart occupés à la chasse ou au combat, et le niveau de la mortalité était évidemment très haut parmi eux. Et, étant donné que le nombre de femmes excédait en conséquence celui des hommes, il était inévitable d'adopter ce système. Il n'était pas possible de laisser un grand nombre de femme dans un état de célibat, car le taux de mortalité étant très élevé dans les sociétés primitives. Il fallait que toutes les femmes procréent. Il ne fait pas doute que ce système s'adaptait à ces sociétés non seulement à cause de l'excédent du nombre de femmes par rapport à celui des hommes, mais parce qu'il renforçait numériquement les hommes. A l'époque moderne, les plus forts et jouissant d'une très bonne santé se marient habituellement tard et engendrent peu d'enfants. Tandis que dans le passé, les hommes solides pouvaient avoir les meilleures femmes et faire beaucoup d'enfants. C'est pourquoi cette pratique a continué, à exister pendant très longtemps, non seulement parmi les peuples primitifs, mais même parmi les peuples civilisés.

Ce n'est que récemment qu'elle a commencé à disparaître graduellement dans les pays orientaux. L'agriculture stabilise la vie des hommes et réduit les difficultés et les périls des époques anciennes, entraînant l'égalisation approximative du nombre des hommes et des femmes. Maintenant la polygamie, même dans les sociétés primitives ou sous-développées, est devenue le privilège d'une minorité de riches, alors que les grandes masses, l'homme doit se contenter d'une seule femme, et peut s'adonner à l'adultère, lorsque cela est possible, pour avoir un peu plus de jouissance ».

La condition principale est que le musulman ne peut pas épouser plus de quatre femmes. On rapporte que Ghailan Thakhafi embrassa l'islam alors qu'une dizaine de femmes vivaient dans son toit, le prophète a lui bénédiction et salut, lui dit : « *choisis quatre d'entre elles et quitte les autres* »<sup>30</sup>

Ce fut aussi le cas de ceux qui embrassent l'islam tout ayant sous leur toit huit<sup>31</sup> ou cinq<sup>32</sup> femmes.

Le prophète, à lui bénédiction et salut, ne leur permit pas d'en épouser plus de quatre.

---

<sup>30</sup> Chafehi, Ahmad, Tirmide, ibn Maja, ibn Abi Chiba, Dara kotni et El Bayhakhi.

<sup>31</sup> Rapporté par Abu Daoud dans son « Masnad »

<sup>32</sup> Ahmad, Ahl Sunan, Darimi ibn Hibban et El Hakem

*Quant au mariage du prophète, à lui bénédiction et salut, avec neuf femmes, cela était une chose que Dieu lui confia pour les raisons de la confession de foi dans sa vie et pour le besoin que le peuple avait de ses femmes après la mort.*

### **III.4.1 L'équité est une condition à la polygamie**

La condition que pose l'islam dans la polygamie est que le Musulman doit avoir confiance en lui-même ce qui lui permet d'être équitable envers ces deux, trois ou quatre femmes, équitable dans la nourriture, le logement et la pension, mais celui qui ne peut être sûr d'être équitable, il lui est strictement interdit d'épouser plus d'une femme. Dieu le Tout-Haut dit : « Mais si vous craignez de n'être pas équitable, prenez une seule femme » (Sourate : les Femmes, 3)

Le prophète, à lui bénédiction et salut, dit : « Si l'un d'entre vous a deux femmes mais a une préférence pour l'une d'elles, il viendra le Jour de la Résurrection traînant une partie de son corps pendue »<sup>33</sup>

La préférence contre laquelle ce Hadith met en garde c'est le cas où l'homme lèse les droits d'une de ses femmes car l'attraction affective est incluse dans l'équité et l'homme n'a aucune autorité sur cette attraction affective, c'est pour cela que Dieu la lui pardonne. Citons à ce propos le Coran.

« Vous ne pouvez être parfaitement équitable à l'égard de

Chacune de vos femmes, même si vous en avez le désir.

Ne soyez donc pas trop partiaux ». (Sourate : les Femmes, 129)

C'est pour cela que le prophète, à lui bénédiction et salut, partageait avec ses femmes chaque fois qu'il faisait quelque chose et toujours avec équité. Il disait :

« Ô Dieu ! Voilà comment je partage ce dont je suis capable.

Ne blâme pas dans ce dont tu es capable et dont je ne suis pas »<sup>34</sup>.

Il voulait dire ce sur quoi il n'avait aucun pouvoir, c'est-à-dire la préférence affective qu'il témoignait pour une femme particulière.

---

<sup>33</sup> Ahi Sunan, Ibn Hibban et El Hakem

<sup>34</sup> Ahi Suna

Quand il allait partir en voyage, il procédait avec ses femmes à un tirage au sort pour savoir laquelle allait l'accompagner ; il ne faisait cela pour ne pas blesser leurs sentiments et pour les satisfaire toutes.

### **III.4.2 Les raisons et la sagesse de la polygamie**

L'islam est la dernière parole de Dieu, celle avec laquelle il a achevé ses Messages, c'est pour cela que les Lois de l'islam sont générales et éternelles. Elles comprennent les quatre coins du monde et concernent toute l'humanité.

L'islam n'a pas créé des Lois pour des citadins en négligeant les paysans. Il ne les a créées non plus pour les régions froides en oubliant les régions chaudes. Il ne les a pas créées pour une génération particulière en négligeant les autres générations.

L'islam a pris en considération les nécessités des individus et celles des collectivités. Il a pris en considération également les besoins des hommes et leurs intérêts

Certains hommes peuvent, par exemple, éprouver un grand désir d'enfanter mais se trouvent mariés à des femmes qui n'enfantent pas, soit des raisons de stérilité, soit en raison d'autres maladies. Ne serait-il pas mieux et plus nobles que l'homme se marie à une femme qui peut lui donner des enfants tout en gardant la première et en lui garantissant ses droits ?

Certains hommes peuvent, par exemple, avoir de grands désirs sexuels mais se voient mariés à des femmes qui n'éprouvent pas beaucoup de plaisir sexuel, à des femmes qui souffrent d'une maladie ou à des femmes chez qui la période des règles est plus longue que la normale, etc... et ces hommes ne peuvent patienter trop longtemps. Ne serait-il pas permis à ces hommes de se marier à d'autres femmes au lieu de chercher des maîtresses ?

Il se peut aussi qu'après des périodes de guerre qui tuent beaucoup d'hommes, il ait beaucoup de femmes, là, le mariage est contracté des l'intérêt des femmes, pour qu'elles ne restent pas vieilles filles, privées de la vie conjugale et de tout ce qu'elle comporte comme tranquillité, bonté et tendresse, et comme appel à leurs instincts.

Ces femmes qui se trouvent dans une situation de manque d'hommes suite à des guerres, etc...sont confrontées à trois réalités :

1. Ou bien passer toute leur vie dans la souffrance et dans la privation.

2. Ou bien donner libre cours à leurs instincts en vivant dans la débauche et en laissant les hommes se moquer d'elles.

3. Ou bien se marier à des hommes déjà mariés et capables de les nourrir et d'être équitables envers elles.

Il va s'en dire que cette dernière réalité est la plus équitable. C'est une solution qui porte remède de manière efficace à ces femmes.

L'islam a adopté la troisième solution. Voilà donc en bref la polygamie en islam. Sur ce point, l'occident chrétien diffère de l'islam et a condamné cet usage en même temps qu'il a permis à ses hommes d'avoir plusieurs maîtresses sans la moindre condition et sans aucune Loi ou engagement juridique ou moral envers leur femme et descendance qui peut être engendrée par cette « polygamie » non religieuse et non morale.

## BIBLIOGRAPHIE EN PARTIE COMMENTEE

Dans cette présentation bibliographique nous allons commenter quelques ouvrages y afférents à notre thème de recherche. Elle constitue les ouvrages lus.

1. **Ephesia. (Group)** « La place des Femmes, les enjeux de l'identité de l'égalité au regard des sciences sociales », La Découverte, 1995, 740 p.

Ce livre est particulièrement intéressant pour notre travail dans la mesure qu'il nous permet de comprendre que dans ce monde en particulier, les années 50 et 70, on a vu s'affirmer avec force sans précédent les revendications féminines et féministes.

Ce mouvement a largement contribué à la transformation des représentations de la place des femmes dans la société. Toutefois ce livre nous a beaucoup donné une vision sur la place de la femme dans ces années et celles des années futures mais aussi sur un formidable développement de travaux de recherche sur ce thème. Ce livre représente encore des points remarquables "état de lieu" des recherches actuelles sur les rapports hommes-femmes, dont se dégagent à la fois des questions en débat, les polémiques historiques et les enjeux politiques, les avancées scientifiques et les évolutions sociales.

2. **Corvin. ; Marie-martis.** (1985). « Les femmes et le marché du travail, profil/économie-sociologie-sciences sociales/Dossier » in Hatier n°552, pp. 5-8.

Il s'agit d'une revue économique et sociologique.

L'auteur décrit tous les passages, les métiers exercés, le travail domestique et activité professionnelle par les femmes.

L'auteur nous montre la relation socio-économique de la femme, une situation sociale liée dans la division des tâches le plus souvent ; dans les campagnes par exemple que la femme ne laboure pas mais participe néanmoins aux travaux agricoles, file, tisse, et assure ainsi des rentrées d'argent liquide.

Dans ce sens, la femme travaille aussi les manufactures du XVII<sup>e</sup> siècle ou encore comme nourrir et domestique. Et d'autres métiers dans ce même année leurs sont peu à peu interdits (comme la brasserie et la fabrication de chandelle), période de crise, les hommes ou ce dernier font des pétitions pour les écarter beaucoup plus dans d'autre activité.

La seconde guerre mondiale 1914-1918 marque un tournant important dans cette évolution : les hommes étant sur le front, ils furent remplacés par les femmes dans tous les secteurs de l'économie, y compris dans les usines d'armement. Nombreuses de femmes sont nommées professeurs dans les Lycées de garçons et un grand pas est franchi vers l'assimilation de deux corps enseignants. La guerre terminée, les hommes reprendront leur place, et le taux d'activité des femmes baissera parallèlement. De nouveaux, certains métiers sont considérés comme étant plus particulièrement féminins que masculins. Aujourd'hui, ces différences continuent à se manifester sur le plan économique, sociologique, anthropologique et juridique. Les femmes ne reçoivent pas en moyenne les mêmes revenus que les hommes, ne sont pas également représentées dans toutes les fonctions, n'ont pas les mêmes espérances de carrières... et la législation elle-même n'a évolué que très tardivement, ce n'est que depuis la Loi du 13 juillet 1965, que le mari ne peut plus s'opposer à l'activité professionnelle de sa femme.

Enfin même si le législateur tend, à travers les textes, à grandir l'égalité des droits entre hommes et femmes, parité entre hommes et femmes, toutefois ces derniers ne sont plus respectés.

3. **Dominique Vieu.** (1977). Femmes et seules « les solitudes de la femme dans la société d'aujourd'hui » Toulouse, époque privé pp. 36-40.

Dans cet ouvrage, l'auteur pose à travers les portraits de la femme et leurs témoignages, le problème des femmes seules d'aujourd'hui, c'est une description sociologie de la vie que mène la femme en ce monde moderne en particulier la solitude :

C'est un ouvrage intéressant qui nous donne un reflet, une image conforme qui est celle de la vie du couple.

Dans le chapitre I, selon l'auteur, il nous montre qu'il s'agisse de la solitude individuelle, particulière à chacun de nous, et aggravée par nos conditions de vie ; qu'il s'agisse de solitude sociale, par référence sinon à l'état civil, du moins à la collectivité, les décrire entraîne la mise en cause de notre considération à l'égard de toutes les femmes. Femmes et seules.

Il dit par exemple que « la condition de veuf est bien pis que celle de veuve » pourquoi donc ? « Parce que dans une maison, il y a toujours quelque chose à faire ».

Le bain naturel et séculaire, le maquillage de la femme, c'est son foyer.

Dominique Vieu se pose de nombreuses questions qui touchent celles des femmes alors que nous sommes dans un monde où il y a l'instauration des lois pour tous.

« Pourtant, comme je le dis plus haut, les femmes-sans hommes ne veulent plus de ces discriminations, de cet oubli collectif qui pénalise parfois jusqu'à dans les plus anodins de nos faits et gestes quotidiens. Les Lois sociales évoluent un peu en leur faveur. Mais est-il bon d'être encore protégée comme un coussin par le législateur. *PARCE QU'ON EST FEMME ET DEVENUE SEULE, DONC ENCORE PLUS FEMME, PLUS VULNERABLE.* »

De nombreuses études ont montré que certains pays renferment toujours un parent solitaire.

Prenons par exemple de :

Au Danemark, en Norvège, en Suède, aux Pays-Bas, en R.F.A et en Grande – Bretagne, un foyer sur dix est dirigé par un parent solitaire ; dans la majorité des cas, une femme.

Une étude vient de souligner la similitude des problèmes dans les pays Européens :

Surcharge de travail et de responsabilités, complications et paperasseries administratives, inadaptations des prestations sociales comparées aux besoins, difficultés à trouver du travail ; vulnérabilités en temps de crise de l'emploi, risque de chômages, impossibilité à élever leur situation matérielle ; voir sociale, du fait de leurs charges familiales... « Et il faut bien l'avouer :

*Dans tous ces pays comme en France, il vaut mieux être veuve que mère célibataire ou divorcée »*

En effet Dominique Vieu accentue les clivages sociaux sur les femmes seules.

Il montre ensuite qu'il existe bel et bien une hiérarchisation de la solitude sociale des femmes.

En premier lieu, il y a en tête :

Les veuves, elles ont fait leur preuve de féminité en se mariant, et mieux, en ayant des enfants et après avoir perdu leur mari, ou suppose une stratégie, une souffrance convenable.

(A condition qu'elles se présentent les règles de la « discrimination » et de « de l'expiation » au cours d'un deuil scrupuleusement suivi sinon porté, elles ont, de fait, la considération eu de la collectivité)

C'est d'ailleurs pourquoi nombreuses, très nombreuses encore sont les veuves qui refusent de se mêler aux autres femmes seules ; au sein d'une association par exemple : « vous ne voudriez quand même pas que je sois avec une divorcée ! » « m'a dit – étonnée par ma question un veuve de 45 ans »

Deuxièmement, les mères célibataires qui sont en progrès dans les convenances depuis l'application de la Loi de Simon Veil face à des avorteuses sans morales.

D'autre part, le nombre de mères célibataires volontaires s'accroît, de plus en plus de femmes choisissent une seule hypothèse : élever leur enfant seule. Nouvelles célibataires qui disposent d'un salaire convenable et gagnent leur total confiance et indépendance depuis très longtemps au cours de leur vie.

La célibataire sans enfant est aussi exigeante. Liaison oui, mais...La bonne fin, ce sera là encore l'anneau au doigt).

Dans ce chapitre I, l'auteur nous montre les traversés d'une femme seule, quelque soit, veuve, célibataire et voir même divorcée.

Dans le chapitre II, l'auteur nous montre qu'il a découvert deux solitudes intenses dont elle parle peu,

La première celle de la femme du détenu.

La seconde celle de la prostituée. L'auteur met l'accent que parmi les causes de la prostitution que font ces femmes et seules se trouvent des données socio-économiques indéniables.

Il nous informe encore que la prostituée est cependant une solitaire qui croit tromper l'insignifiance de sa vie. D'ou son échec et entraîne une autre itinéraire qui est une forme de « suicide sociale » et correspond à une autre forme de solitude :

La marginalité, ainsi les liens familiaux et sociaux sont progressivement rompus.



La prostitution est un glissement graduel vers une perte d'identité. A l'extrême, la prostitution finit d'ailleurs par se définir uniquement par rapport au client et à la police, autrement dit par rapport au souteneur qui peut n'être qu'un petit ami complice.

Car d'ailleurs, il y a beaucoup à gagner, car encore l'argent semble d'abord facile à gagner, et l'argent – comme on dit – n'a pas d'odeur.

Cette facilité des gains est en définitive déterminer ce que l'on nomme la prostitution occasionnelle que cette dernière apparaît également chez certaines femmes seules (célibataires avec ou sans enfant, veuve, plus rarement divorcées)

Et cela ne signifie en rien que le phénomène soit le corollaire de la solitude sociale de femmes

Les deux chapitres que nous venons d'énumérer, apparaissent essentiel, car elles nous donnent des informations importantes et nous informent les vécues des femmes dans la vie des couples.

*Rapport-gratuit.com*   
LE NUMERO 1 MONDIAL DU MÉMOIRES

4. **Jean Marie Brohm. (1992).** Sociologie politique du sport, Paris : Presse Universitaire pp. 69-175.

Dans ce livre, l'auteur mène une étude minutieuse sur la sociologie politique du sport. L'œuvre est intéressante dans son ensemble, toutefois le chapitre I et II relate des domaines qui touchent généralement l'être humain.

Dans le chapitre I le terme sport est défini par différents auteurs et est montré dans différents domaines d'activités.

Selon l'auteur, le sport est conçu comme "organisation de la performance compétitive". Dans ce sens L. Volpicelli, définit le sport dans son livre « *industrialismo e sport* » il écrit : « dans une civilisation où la science et la machine constituent les points cardinaux, il était logique que le sport s'occupât de cette machine extraordinaire qu'est le corps humain.

En aucun cas on ne peut pas parler de sport là où manquent la scientificité de ses règles et de sa tactique, de son entraînement, de ses mesures, sans en somme l'organisation rationnelle du rendement de la machine humaine ».

De même G. Hébert, malgré le caractère fortement idéologique de sa « doctrine rationnelle », est obligé de donner une définition exacte de l'essence du sport moderne qu'il précise ainsi :

*« Tout genre d'exercice ou d'activités physiques ayant pour but la réalisation d'une performance et dont l'exécution repose essentiellement sur l'idée de lutte contre un élément défini : une distance, une durée, un obstacle, une difficulté matérielle, un danger, un animal, un adversaire et par extension sois même »<sup>35</sup>*

D'autres auteurs nous montrent la valeur du sport, en effet, apparemment, le sport est un phénomène transhistorique. « Aussi vieux que le monde » selon l'expression de

P. Vimard<sup>36</sup>

Pour d'autres, le sport est la matérialisation abstraite du rendement corporel.

D'après le sociologue allemand B. Rigauer :

---

<sup>35</sup> G. HEBERT, Le sport contre l'éducation physique, Librairie Vubert, Paris, 1946, p. 7.

<sup>36</sup> P. VIMARD, Le sport, vieux comme le monde, Editions Dupont, sans date, Paris.

*« Tout énoncé sur le phénomène du sport de compétition est significatif pour l'ensemble du complexe sportif en général car le sport de compétition est aujourd'hui le moment constituant de tout le système sportif »<sup>37</sup>*

Dans les Dictionnaires tel que Dictionnaire Robert et celui du Larousse ont aussi défini le mot sport. Selon le Dictionnaire Robert, une « *activité physique exercée dans le sens du jeu, de la lutte et de l'effort et dont la pratique suppose un entraînement méthodique, le respect de certaines règles et disciplines* »<sup>38</sup>

Ou encore celle du Larousse, plus concentrée :

*« Pratique méthodique, des exercices physiques, non seulement en vue du perfectionnement du corps humain, mais encore de l'esprit, de certaine qualité telles que loyauté, l'énergie, la persévérance, la décision. »<sup>39</sup>*

Selon l'anthropologue allemand A. Gelhen définit le sport par « *l'homologie structurelle interne avec le travail* »<sup>40</sup>

Le sport a reçu « *les règles, les exigences de discipline et les traits moraux de l'existence collective du travail.* »<sup>41</sup>

Tandis que le sociologue allemand G. Habermas affirme que « *le sport est devenu depuis longtemps déjà un secteur de la rationalisation du travail* » et serait donc devenu historiquement dans le mode de production capitaliste (à l'Ouest et à l'Est) « *le redoublement du travail* ». Enfin G. V. Mengden note que « *le sport copie en tous points les principes de la société industrielle marquée par le principe de rendement et il est finalement en tout et partout trop peu un jeu et trop une chose sérieuse* »<sup>42</sup>

Ces définitions, bien neutres, ne sont pas exemptes de finalisme ou de normativité mais elles touchent l'essentiel : le sport est une pratique physique méthodique.

La définition la plus classique et en même temps la plus prestigieuse est celle donnée par le père de l'olympisme moderne, P. de Coubertin, pour qui le sport « *est le culte volontaire*

---

<sup>37</sup> B. Rigauer, *Sport and Arbeit*, Ed. Suhrkamp, Frankfurt am Main, 1969, p. 68.

<sup>38</sup> J. MEYNAUD, *Sport et politique*, Payot, Paris, 1966, p. 8.

<sup>39</sup> *Nouveau petit Larousse illustré*, Larousse, Paris, 1952, p. 970.

<sup>40</sup> A. GELHEN, *Sport und Gesellschaft*, in *Das grosse spied, Aspekte des sports in inserer Zeit*, op. cit., p. 8.

<sup>41</sup> Ibidem.

<sup>42</sup> Cité par B. RIGAUER, op. cit., p. 13.

*et habituel de l'exercice musculaire intensif incité par le désir du progrès et ne craignant pas d'aller jusqu'au risque. »*<sup>43</sup>

D'autre tel que J. Ullmann donne une définition sommaire du sport qui, selon lui, « présente trois traits principaux. Il est un jeu, une compétition et une formation. »<sup>44</sup>

Certains définissent le sport comme un « moyen de culture ».

(Dumazedier), comme un moyen au service de l'homme, voir comme un moyen de lutte politique révolutionnaire.

(Mao-Tsé-toung)

Le sport est un système institutionnalisé de pratique collective, à dominante physique, délimités, codifiés, réglés conventionnellement dont l'objectif avoué est, sur la base d'une comparaison de performances, d'exploits, des démonstrations, de prestations physiques, de désigner le meilleur concurrent (la champion) ou d'enregistrer la meilleure performance (record).

Le sport est donc l'activité physique type d'une société industrielle dont le fondement est l'organisation scientifique du travail et la croyance pratique au progrès humain linéaire, dont on feint de penser qu'il peut se poursuivre à l'infini (un peu comme la chute constante des records.)

Le sport est devenu une activité sérieuse qui mobilise tout l'arsenal des connaissances théoriques et techniques de l'homme dans le même but : le perfectionnement corporel humain infini. Le sport, bien qu'intégrant toutes activités humaines, est devenu un secteur relativement autonome qui est la théorie et la pratique scientifique du corps comme puissance de rendement maximum.

Le sport est devenu la science expérimentale du rendement corporel qui a exigé la création du laboratoire de médecine sportive, la mise au point de matériel expérimental et d'engins divers, l'ouverture d'institut sportif spécialisé. Le sport mondial comme totalité est devenu une vaste organisation et une structure administrative, une affaire nationale prise en charge par l'Etat, en fonction de leurs intérêts diplomatiques.

---

<sup>43</sup> P. de COURBERTIN, *pédagogie sportive*, J. Vrin. Paris, 1972, p. 7.

<sup>44</sup> J. ULLMANN, op. cit., p. 13.

Le sport est devenu mondial, il est une course au rendement engagée par environ 20000 athlètes d'élite (« spitzen sportler » en allemand) solidement encadré dans une entreprise monopoliste d'Etat avec sa planification propre (préparation olympique, son budget, ses fonctionnaires, etc.).

A l'ère du capitalisme monopoliste d'Etat (à l'Ouest comme à l'Est) le sport est lui aussi devenu un sport monopoliste d'Etat. Il découle que la pratique sportive est hétérogène : elle regroupe des pratiques de haut compétition, des pratiques plus ou moins « ludiques » et des pratiques mixtes. Néanmoins c'est le rapport essentiel du système sportif, la compétition, qui donne son caractère fondamental et spécifique au sport.

Marx emploie strictement la même méthode lorsqu'il montre qu'une formation économique-sociale donnée et structurée par un mode de production dominant qui impose son hégémonie à tous les autres modes de production subordonnés : « Dans toutes les formations sociales c'est une production déterminée qui assigne à toutes les autres leur et leurs importances, les rapports essentiels jouent un rôle déterminant vis-à-vis des autres. On obtient ainsi un éclairage général qui baigne toutes les couleurs et en modifie la tonalité particulière autrement dit chaque éther détermine le poids spécifique de chacune des formes d'existence. »

Enfin l'entraînement, qui n'était à l'origine que pratique empirique plus ou moins occasionnelle est devenu aujourd'hui un système scientifique de préparation de l'organisme en vue de lui faire accomplir des performances maxima. Non seulement le système de l'entraînement est lié à celui des techniques modernes, pratiques, scientifiques, (diététique, relaxation, médecin, biochimie, etc.)

On peut dire donc sans trop exagérer constitue en quelque sorte le « banc d'essai » du moteur sportif corporel.

Ce long Préambule nous montre donc toute la complexité d'une sociologie du sport entendu comme la somme des techniques sportives du corps.

Dans le chapitre II l'auteur considère comme un appareil idéologique de l'Etat.

Le sport se présente comme un appareil « cuirassé de coercition » selon Gramsci, c'est-à-dire comme un appareil dont la formation ultime est de protéger la domination de classe de la classe dominante.

La première fonction du sport est donc de consolider la domination de classe et entraîne à l'Etat de bien s'organiser face à une telle itinéraire, car le sport fait intervenir, l'économie, la politique, la stratégie, la justice.

Le sport est une structure de l'appareil de l'Etat, son organisation matérielle (fédération, club, etc.) suppose le support matériel de l'appareil l'Etat notamment les organes répressifs (armée, police, justice) aujourd'hui, car dans tous les pays du monde, y compris les plus libéraux et démocratiques considèrent le sport comme monopoliste de l'Etat, une institution liée à l'appareil d'Etat des monopoles capitalistes ou capitaliste d'Etat à l'Est.

Dans le jargon politique, le sport participe directement de la lutte des classes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur.

D'autre fonction du sport, le sport d'une part, comme la plupart des grands appareils idéologiques (masse, média, Eglise, syndicat, parti, etc...), le sport véhicule massivement l'idéologie bourgeoise traditionnelle et participe à la diffusion universelle, d'autre part, le sport est chargé, avec l'école notamment d'inculquer à la jeunesse. Cette idéologie comme éther naturel, comme oxygène social sans précédent.

C'est le cas de G. Lapassade, ce dernier a montré récemment que « les institutions sportives, comme l'institution de l'éducation physique, ont une fonction très précieuse dans la dissimulation idéologique de lutte de classe (fraternité, sportive nationale et internationale) comme l'éducation à la vente joyeuse de la force de travail ».

Enfin, l'idéologie sportive se présente comme une justification dans la vie sociale comme dit Boucheret : « il faut d'abord signaler que le sport, dont il est question, et conçu comme une pratique absolument homogène. Le domaine de la prédilection de la justification du sport est celui de l'éducation, de la formation en général. Le fameux "mens sana in corpore sano" est le motif central des variations idéologique transmises de génération en génération .... Les dénonciations des tares du milieu sportif, tel qu'il existe, ne font que consolider et rehausser l'idéal sportif »

Boucheret ajoute aussi que l'idéologie sportive justifie en particulier la compétition, la sélection de l'élite, etc...et suivant les régimes politiques, l'idéologie dominante de l'Etat (sous Hitler l'antisémitisme, le racisme, l'espace vital, etc..., ou sous la domination totalitaire de la bureaucratie stalinienne les beautés de l'union soviétique « socialiste » en définitive,

Althusser, Baudelot, Establet et Poulantzas estime qu'aujourd'hui l'école est devenue l'appareil idéologie dominant, celui qui donne le ton dans les formations sociales capitalistes.

Tous les points soulevés dans les deux chapitres que nous venons de citer nous apparaissent très essentiel parce qu'ils nous donnent les informations précieuses de la sociologie politique du sport.

## **BIBLIOGRAPHIE**

### **1. OUVRAGES SUR LA SOCIOLOGIE ET L'ANTHROPOLOGIE**

1. HENRI. A, 1977, le gauchisme. Paris : Vendôme, P.U.F, Que sais-je, 50 P.
2. Alain. B, G. Rodolphe, M. jean, T. Alain. 1987 les techniques d'enquêtes en sciences sociales .paris : DUNOD, 100P.
3. PHILIPPE. B, les classes sociales. Paris : P.U.F, 60P.
4. CHERKAOUI. M, 1978, la Sociologie de l'éducation. Paris : PUF, Que sais-je, 150 P.
5. CROSIER. M. ; Friedberg. E.1971, L'acteur et le système. Paris : Collection « points »,109P.
6. ANDRE-CLEMENT.D, Sociologie des révolutions. Paris : P.U.F, Que sais-je ?105 P.
7. HENRI.D, 1968, Sociologie religieuses. Paris : collection sur le sociologue, P.U.F; 115P.
8. DURKEIM. 1977, Les règles de la méthode sociologique. Paris : P.U.F,
9. Pierre. E, 1971, Pour une politique de la culture. Paris : aux Editions du Seuil ; 100P.
10. Charles-Henri. F, 1960, L'anthropologie in Paris : L'Encyclopédie du monde actuel, 100P.
11. Charles-Henri. F, 1977, La sociologie in Paris : L'Encyclopédie du monde actuel, 100P.
12. Anthony. G, 1968, La constitution de la société sociologies. Paris : collection 80P.
13. Francis. G ; k.N.Denis, G.valérie.1994, l'évaluation des politiques et programmes DE populations, as (actualité scientifique). Paris : Condé-sur-Noireau, john Libbey EUROEXT ; 100P.
14. JACQUES.G, 1964, la pensée révolutionnaire 1780-1799. Paris V° : ARMAND COLIN, 70P.
15. RODOLPHE.G, Benjamin.M, 1980, Les enquêtes sociologiques, théorie et pratique. Paris : Armand Colin, 150P.
16. BODIGUEL.J.L, 1970, La réduction du temps de travail, enjeu de la lutte sociale. Paris : Collection relation sociale,60P.



17. L. De. RENE. étude sur la theorie démocratique (SPINOZA-ROUSSEAU-HEGEL-MARX) Paris : Poitier ; PAYOT ; 80P.
18. MICHEL.L., 1993, Histoire des idées sociologiques tommes 1 des origines à weber : Paris, Nathan, 1993, 200P.
19. MICHEL.L., 1977, Histoire des idées sociologiques tommes 2 de Parsons aux contemporaines. Paris : Nathan, 200P.
20. MARCEL.M, 1978, sociologie et Anthropologie, sociologie d'aujourd'hui. Paris : Vendôme, P.U.F, 1978, PP. 400P.
21. PIERRE.M., 1968, OÙ EN EST LA France, problème et forces politiques de la France contemporaine. Paris : Nathan ; 330P.
22. Madras. H.1978, Elément de la sociologie texte. Paris : Armand Colin, 250P.
23. MICHAUD. Y. 1986, La violence. Paris : PUF, Que sais-je, 60P.
24. P. MARCEL. 1973, Sociologie politique. Paris : précis DALLOZ ; 100P.
25. RAYMOND.B. 1974. La logique du social, introduction à l'analyse sociologique. Paris : Hachette Littérature, 90P.
26. SEGALEN. M. 1981.sociologie de la famille, Paris : Armand Colin, 100P.
27. VEUILLE. M. La sociobiologie. Paris : PUF, Que sais-je, 90P.

## **2. ARTICLES ET REVUES**

28. ABERON. G. R., 1968 : « Confrérie musulmane », In Encyclopédie Universalise, vol. 4, pp. 872-873.
29. ADER. R. L., 1968 : « Esquisse d'une histoire de Tuléar (Mise au point sur les origines jusqu'en 1897) », In Bulletin de Madagascar, n°272.
30. AHMED Moussa Saïd, 1992 : « Les clans ou hinya fondateurs de cités aux Comores », In Omaly sy anio, n°33-36, Antananarivo, pp. 101-114.
31. ALLIBERT. C., 1992 : « Cités Etats et tête du pont dans l'archipel des Comores », In Omaly sy anio, n°33-36, Antananarivo, pp. 115-132.
32. ALLIBERT. C. et VERIN. P., 1993 : « Les Comores et Madagascar ». Le premier peuplement, Archélogia, pp. 64-77.
33. BLANCHY. S. et MOUSSA. S., 1990 : « Inscriptions religieuses et magico religieuses sur les monuments historiques à Ngazidja », In Etude Océan Indien, n°11, pp. 7-63.
34. BLANCHY. S., 1999 : « Stratification épidémiologique du paludisme dans l'archipel des Comores », In Bull. Soc. Pathol. Exot, pp. 177-184.

35. CABOT. J. et HORNER. J. M., 1981 : « Les sociétés rurales du Sud-ouest malgache face à l'aménagement », In Cahier d'Outre-mer, n°136, Bordeaux, pp. 305-320.
36. CHITTICKN. H., 1965: The Shirazi colonisation East Africa, In Journal of Africa, History, 6, 3, pp. 275-295.
37. DANMIR Ben Ali, 1984: Organisation sociale et politique des Comores avant le XVème siècle, In Ya Mkobe, 1, pp. 25-33
38. DEKARANISATION ; « Le sens inné de l'hospitalité chez les Malgaches aurait-il disparu ? », In Objectif, (nouvelle revue économique et technique de la région).
39. DELAERE. C., 1990 : « Document sur l'islam dans le monde », In Le phosphore n°110, mars, pp. 28-42.
40. DELVAL. R., « Les musulmans à Madagascar », in Revue de Madagascar, n°34-37.
41. DELVAL. R., 1980 : « L'islam aux Comores », In Monde et Culture, Paris, CHEAM, Tome XL-1, pp. 127-140.
42. DEMANGEOT. J., 1974 : « Etude géographique d'un espace urbain », In Revue de Géographie n°9, Antananarivo.
43. DINA. J., 1995 : « Le Fiherena pendant le protectorat français : 188-1897 », In Talily, n°1, pp. 29-39.
44. DOUESSI. R., 1968 : « L'industrie dans la région du Sud et du Sud-ouest de Madagascar », In Omaly sy anio, n°13-15.
45. ESOAVELOMANDROSO. M., 1981 : « La région du Fiherena à la veille de la colonisation française », In Omaly sy anio, n°13-14, pp. 177-186.
46. FANONY. F. et GUENIER. J.N. : « Quelques directions pour l'étude de l'islam malgache », tiré à part, pp. 69-72.
47. FREMIGACCI. J., 1981 : « Protectorat intérieur et administration directe dans la province de Tuléar (1904-1924). Mythes et réalités, In Omaly sy anio, n°13-14, pp. 263-286.
48. GUENIER. N., 1997 : « Boutres et goélettes. La technologie de la navigation traditionnelle sur la côte Nord-ouest de Madagascar », In Omaly sy anio, n°25-26, Antananarivo, pp. 135-165.
49. HEBERT. J. C., 1984 : « Documents sur razzias malgaches aux îles Comores et sur la côte orientale Africaine (1790-1820) », In Etude Océan Indien, n°3, Paris, pp. 50-60.

50. HORNER. J. M., 1979 : « Géographie régionale du Sud-ouest de Madagascar », In Tsiokatimo, n°5, Revue universitaire du CUR de Tuléar, 123 p.
51. HORNER. J. M., 1981 : « Tuléar et Sud-ouest de Madagascar, approche démographique », In Revue de Géographie, n°30, Madagascar : Antananarivo, pp. 63-104.
52. KHOMENY, Imam, 1996 : « L'archipel des Comores », In Cahier d'Outre-mer, n°2, pp. 1-22.
53. KOTO. B., 1996 : « Peuplement, naissance et développement de Tuléar, début de la colonisation, In Talily, n°3-4, pp. 15-35.
54. LE BOUDRIEC. F., BATTISTINI. R., 1969 : « Atlas de Madagascar », Editeurs, Tananarive, Bureau pour le Développement de la Production Agricole et du Centre de l'Institut Géographique National de Madagascar.
55. LES MERVEILLES DE L'INDE, 1957 : Traduction de Sauvaget in memorial. Jean Sauvaget, Tome 1, pp. 187-309. Damas, Institut français de Damas.
56. LIBIOULLE André, 1988 : « Les Comores, fille de l'Orient et de l'Afrique, Croissance des jeunes nations », 308, pp.52-54.
57. MARKANDIA. L. M., 1995 : « Une approche de l'histoire du peuplement de l'espace littoral du Fiherena au XVIII et XIX<sup>ème</sup> siècle : les vezo », In Talily, n°1, pp. 15-26.
58. MARTIN. J., 1968 : « Les notions de clan, notables, leur impact dans la vie politique comorienne d'aujourd'hui », In L'Afrique et l'Asie moderne, 81-82, pp. 39-63.
59. MAS. J., 1997 : « La loi des femmes et la loi de dieu à propos d'une coutume grand-comorienne », In Annuaire des pays de l'Océan Indien, VI, pp. 103-125.
60. MOHAMED Saïd Assoumani, 2004 : « L'école coranique traditionnelle pao la shiyo, une institution en déclin », Tarehi, In Revue d'histoire et d'archéologie, 10, pp. 28-33.
61. PERSON. Y., 1975 : « Les Comoriens sont des Bantou », In jeune Afrique, 164, 29 août, p. 29.
62. POMONTY. J. C., 1981 : « Le développement de l'islamisme », Madagascar, quel, AMUZUT, n°17 octobre.
63. RALLIBERA. H., 1977 : « Ce que représentaient les Comoriens à Majunga », In Lakroan'i Madagasikara, Antananarivo, pp. 5-8.

64. RANTOANDRO. G., 1981 : « Une communauté mercantile du Nord-ouest, les Antalaotra », In *Omalý sy anio*, n°17-20, Antananarivo, pp. 195-209.
65. RANTOANDRO. G., 1988 : « Une tradition de construction navale. Les boutres de Majunga », In *Omalý sy anio*, pp. 57-74.
66. RASOAMIARAMANANA. M., 1981 : « Un grand port de l'Ouest : Majunga (1861-1881) », In *Recherche pédagogique et culture*, n°50, pp. 78-89.
67. ROBINEAU. C., 1967 : « L'Islam aux Comores, une « étude d'histoire culturelle de l'île d'Ajouan », In *Taloha*, n°2, Arabe et Islamisés à Madagascar et dans l'Océan Indien), pp. 39-56.
68. ROGNES. Torunn, 2008 : « Dialogue Nord-sud, une rencontre avec vie étudiante à l'Université de Toliara », In *Talily*, n°13-14, pp. 120-141.
69. VALETTE. J., 1967 : « Majunga vue par GRANDIDIER Alfred », In *Bulletin de Madagascar*, n°251, Antananarivo, pp. 388-390.
70. VERIN. P., 1967 : « Introduction : Les Arabes dans l'Océan Indien », In *Taloha*, (Arabes et Islamisés dans l'Océan Indien), pp. a. c.
71. VERIN. P., 1970 : « Un conte Antalaotra, Monjoby, la ville disparue, recueilli par Venin », In *Bulletin de Madagascar*, n°293-294, Antananarivo, pp. 856-858.
72. VERIN. P., 1972 : « Commerce et activités économiques des côtes Nord-ouest de Madagascar (XIX) », In *Revue économique de Madagascar*, n°6, Antananarivo, pp. 137-145.
73. VERIN. P : « Histoire ancienne du Nord-ouest de Madagascar », In *Tloha*, n°5, Antananarivo, pp.174-190.
74. VERIN. P., 1982 : « L'introduction de l'islam aux Comores selon les traditions orales », *Paideuma*, 28, pp. 193-199.
75. VERIN. P., 1993 : « Le rapport pechmarty sur les écoles coraniques à la Grande Comore (1917) », In *Etudes Océan Indien*, 16, 185 p.
76. VERIN. P., 1996 : « Les Arabes dans l'Océan Indien », In *Revue de Madagascar*, n°34, 2<sup>ème</sup> trimestre, pp. 16-118.
77. VIRE. F. et HERBERT. J. C., 1987 : « Madagascar, Comores et les Mascareignes à travers la Hauciya d'Ibn Magjid (866) H/A, 1462 », In *Omalý sy anio*, 25-26, Antananarivo, pp. 55-70.
78. ANTOINE. B., 1981 : *Madagascar, le colonisé et son âme*, Paris : éditions l'Harmattan, 432 p.
79. ARNAUTL. J., 1956 : *Procès du colonialisme*, Paris : éditions sociale, 390 p.

80. AUBERT. J., 1955 : Histoire de l'Océan Indien, Tananarive : Imprimerie officielle, 112 p.
81. DECARY. R., 1952 : Procès du colonialisme, Paris : Société d'éditions maritimes et coloniales, 314 p.
82. DESLOGES. D., 1931 : Madagascar et dépendances, Paris : Société d'éditions géographique, maritimes et coloniales, 224 p.
83. IBRAHIM. M., 1997 : Etat français et colons aux Comores (1912-1946), INALCO, Paris : l'Harmattan, 160 p.
84. OTTINO. P., 1974 : Madagascar, les Comores et le Sud-ouest de l'Océan Indien, Paris : Que sais-je ?, 112 p.
85. ROBINEAU. C., 1966 : Société et économie d'Anjouan, Paris : ORSTOM, 148 p.
86. SAADI. A., 1998 : Les Comores, Essai de bilan politico-économique depuis l'indépendance, Paris : Académie des hautes études, 380 p.
87. SAID. A., 1998 : Les stratégies d'intégration des Comoriens dans la société malgache de Tuléar, Mémoire de Maîtrise d'Histoire, Université de Tuléar, 122 p.
88. SEDILLOT. R., 1958 : Histoire des colonisations, Paris : Fayard, 572 p.
89. TARA. V., 1969 : Madagascar, Mascareignes et Comores, Paris : Editions Modernes illustrés, 383 p.
90. TOUSSAINT. A., 1961 : Histoire de l'Océan Indien, Paris : PUF, 286 p.
91. URBAIN. F., 1941 : L'archipel aux sultans batailleurs, Tananarive : Imprimerie officielle, 274 p.
92. VELOMISAINA. L., 1995 : La minorité Indo-pakistanaise et ses activités économiques dans la ville de Toliara, Mémoire de Maîtrise de géographie, Université de Tuléar, 127 p.
93. VERIN. P., 1972 : « L'histoire ancienne du Nord-ouest de Madagascar » In Taloha, 5, Numéro spécial, 174 p, thèse Lettres, Paris I.
94. VERIN. P., 1994 : Les Comores, Paris : Karthala, 284 p.
95. VERIN. P., 1999 : Archives de la révolution comorienne 1975-1978 : Le verbe contre la coutume, Paris : l'Harmattan, 358 p.
96. VERIN. P., 1999 : Histoire de la Révolution Comorienne : décolonisation, idéologie et séisme social, Paris l'Harmattan, 158 p.
97. YOUSOUF. M. Y., 1997 : Contribution à l'étude des migrations comoriennes à Madagascar, Maîtrise en sociologie, Tananarive, 135 p.

### 3. OUVRAGES SUR L'ISLAM

98. ABDAL Ahmed, 1998 : Les piliers de l'islam (II) La Prière (Al-Salat), l'Agence des musulmans d'Afrique, Koweït, 116 p.
99. ABDERRAHMAN Sidi, 196 : Fi Al-îbadat Moukhtaçar, l'Agence des musulmans d'Afrique, Koweït, 40 p.
100. ABDULAZIZ A. Bin Baz, 2008 : La description de la prière du prophète, publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyad), www, islam-house com.,36 p.
101. ABU A'LA Maudoudi, 1973 : Foi et obéissance, publié par le Centre Culturel Islamique, rue mère Barthélemy, BP, 899, Port-Louis, Ile Maurice, 39 p.
102. FERRAND Gabriel, 1920 : Les musulmans à Madagascar et aux îles Comores, Paris : éditions Leroux, 3 vol, 165+131+204 p.
103. GUENIER Noël Jean, 1994 : Les chemins de l'islam à Madagascar, Paris : l'Harmattan, 492 p.
104. GUERIN. J. 1961 : Les minorités asiatiques et comoriennes à Madagascar, Tananarive, 121 p.
105. KHADIM Imbacke et ABOU Ahmed, 2008 : Mise en garde contre les méthodes de christianisation, publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyad) www, islam-house com., 31 p.
106. Ministry of information a culture, 2000 : Ceci est vérité, les hommes de science face au Coran, printerd astationers industries, P.O, Box 6325, SHARJAH, United ArabEmirates. E-Mail : psishj@emirates, net, ae, 237.
107. MOHAMMAD Ali Abu, 2001 : Pourquoi le voile ?, l'Agence des musulmans d'Afrique, Koweït, 23 p.
108. MOHIDDINE Annawawi, 1990 : Traduction et commentaire du Dr SALAHEDDINE Keshrid, DAR AL-GHARB AL-ISLAM, Tunisie, 526 p.
109. RONDOT. P., 1958 : L'islam et les Musulmans d'aujourd'hui, Paris VII : Paris : éditions de l'orante, 23 rue Oudinot, 373 p.
110. SAID Abu Talha et ABU Hamza Al Germany, 2008: Ce que tout Musulman et les Musulmane doivent impérativement savoir, publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyad), www, islam-house. Com., 40 p.
111. SAID Ali, 1995 : Mouvement islamique à Tuléar : son influence dans la vie économique et religieuse, mini-mémoire de C<sub>2</sub> de Maitrise, 33 p.
112. ABU Hamza Al-Germany, 2008 : La femme cette perle précieuse, publié par le bureau de prêche de Rabwah (Riyad) www, islam-house com., 44 p.

113. AHMED Fârûkîsatkitâbevi, 2010 : L'évidence de la prophétie, Fatih-Istanbul/Turquie, hakikatkitabevi, [http : www. Hakikatkitabevi com.](http://www.Hakikatkitabevi.com), 144 p.
114. AHMET Djevdet Pacha, 2008 : L'islam et la voie de Sunna, hakikatkitabevi, [http : www. Hakikatkitabevi com.](http://www.Hakikatkitabevi.com) Fatih-Istanbul/Turquie, 112 p.
115. ARNADIDE Roger, 1988 : L'islam, éditions Descellée/Novalis, 205 p.
116. ASMAA Godin, 1988 : Les sciences du Coran, éd. Al Qalam, imprime en France : Saint-Etienne (Loire).
117. ASSOULINE Florence, 1992 : Musulmane, une chance pour l'islam, éd. Flammarion, 197 p.
118. AYOUB Cheikh Hassan : Clarification de la foi musulmane, Paris : Editions OKAD.
119. BADIRANI Abdou, 1997 : Les écoles coraniques indo-pakistanaïses de Tuléar, mini-mémoire de C2 de Maîtrise, 31 p.
120. BARDONNET Daniel, 1964 : Les minorités asiatiques à Madagascar, Annuaire français du droit International, vol, X, pp. 129-141.
121. BLANCHY Sophie, 1995 : Karana et Banians. Les communautés commerçantes d'origines indiennes à Madagascar, Paris : l'Harmattan, 325 p.
122. BONDANT Pierre, 1958 : L'islam et les musulmans d'aujourd'hui, éd. De l'orante, 374 p.
123. DEDDA Ahmed, 1992 : Mohammed (ç) le successeur naturel du Christ (P). Islamic Propagation Centre International (IPCI), 4 th Floor, 124 Queenstreet Durban 4001, RSA, 80 p.
124. DEDDA Ahmed, 1992 : Le Coran Le Miracle des Miracles. Islamic Propagation Centre International (IPCI), 4 th Floor, 124 Queenstreet Durban 4001, RSA, 78 p.
125. SAID Mohamed Moussa, 1994 : Réflexion sur l'état de l'islam et du comportement culturel des Musulmans à Madagascar, Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Tananarive, 154 p.
126. YUSSUF Alquardawi : Le licite et illicite en islam, l'Agence des musulmans d'Afrique, Koweït, 377 p.

#### **4. OUVRAGES SUR LE CHRISTIANISME**

127. La Bible, Lévitique, chapitre 11 : verset 7 et 8.
128. La Bible, Nouveau testament, Psaume, 622 p.
129. BOUDOU. A, 1940 : Les Jésuites à Madagascar au XIX<sup>ème</sup> siècle, 2 vol, Paris.

130. HUBSH. B., 1993 : Madagascar et christianisme, Paris : Karthala, 518 p.

## **5. OUVRAGES SUR LES COMORES ET MADAGASCAR**

131. ADER. R. L., 1972 : Tuléar et sa région économique, thèse de troisième cycle de Géographie, Paris, 339 p.

132. AHMED CHAMANGA. M., 1999 : La langue comorienne, histoire et évolution n°17, saclex, Paris : SALAF.

133. AINNOUDINE Sidi, 1998 : Anjouan : l'histoire d'une crise foncière, préface de P. Verin, Paris : l'Harmattan, 339 p.

134. ALI Mansour, 1986 : Essai de monographie de Dembembeni, Mémoire de fin d'étude, Moroni, ENES, 80 p.

135. ALI MOHAMED M'bayé, 2003 : Les Comoriens dans la région de Tuléar exemple Tuléar et Ampanihy-Ouest, Mémoire de Maîtrise de Géographie, Université de Toliara, 126 p.

136. ALLIBERT. C. & VERIN. P. 1993 : Les Comores et Madagascar. Le premier peuplement Archéologia, 290, 64-77.

137. BATTISTINI. R & VERIN. P., 1964 : L'extrême Sud de Madagascar, étude géographique, Tome I, th. Paris : éditions CUJAS, 518 p.

138. BATTISTINI. R & VERIN. P., 1986 : Géographie de Madagascar, Paris : éditions SEDES EDICEF, 187 p.

139. BLANCHIE Sophie : Lignée féminine et valeurs islamiques à travers quelques contes de Mayotte (Comores). D.E.A. d'ethnologie, Réunion, 167 p.

140. BOITEAU Pierre, 1992 : Contribution à l'histoire de nation malgache, Paris : éditions Sociales, 431 p.

141. CELTON. M., 1994 : Les affrontements entre Malgache et Comoriens en 1976 à Majunga : événement isolé ou échec de l'intégration d'une minorité ethnique immigrée, D.E.A, Paris : INALCO, 390 p.

142. CHAGNOU. H & HARIBOU. A., 1980 : Les Comores, Paris : PUF, 128 p.

143. CHANUDET. C., 1988 : Contribution à l'étude de peuplement de l'île de Mwali, Thèse de Doctorat, Paris : INALCO, 492 p.

144. CHANRAFI Binti Ali Sidi, 2000 : Contribution à l'étude des diverses communautés musulmanes à Tuléar, de leur implantation à nos jours, Maîtrise d'histoire, Université de Toliara, 216 p.

145. CHAZA-GILLIZ. S., 1991 : La société sakalava, Paris : Karthala.



146. CHOUROUR Sultan, 1989 : Le pouvoir de l'honneur, Thèse de Doctorat, Paris : INALCO, 465 p.
147. CHOUROUR Sultan, 1989 : Le pouvoir de l'honneur. Organisation sociale à Ngazidja (Grande Comore), Paris : l'Harmattan, 284 p.
148. DAMIR. A. M., 1997 : Essai de bibliographie sélective sur les relations Comores- Madagascar, des origines à nos jours, Mémoire de Maîtrise d'histoire, Antananarivo, 104 p.
149. DAMIR Ben Ali & OTTINO. P., 1985: Tradition d'une lignée royale des Comores : le hynia Fwambaya de Nganzidja, Paris : INALCO, 189 p.
150. DESCHAMPS. H., 1951 : Les migrations intérieures passées et présentes à Madagascar, Berger Levrault, 283 p.
151. DESCHAMPS. H., 1951 : Madagascar, Comores, Terres Australes, Paris : Berger Levrault.
152. DESCHAMPS. H., 1970 : Histoire générale de l'Afrique, de Madagascar et des archipels, Tome I, des origines à 1800, Paris : PUF, 576 p.
153. DESCHAMPS. H., 1972 : Histoire de Madagascar, Paris : Berger Levrault, 283 p.
154. DINA Jeanne, 1982 : Etrangers et Malgaches dans le Sud-ouest Sakalava, 1945-1904, Thèse de Doctorat de 3<sup>ème</sup> cycle, Aix-en Provence, 505 p.
155. DJABIR Abdou, 1993 : Les Comores, un Etat en construction, Paris : l'Harmattan, 189 p.
156. DUCATEZ Jacky, 1972 : Le mythe Shîrazi : étude d'un mythe de fondation et de peuplement en Afrique orientale : éd., traduction et annonce de la chronique dite qâdi Umar, n°2712 Dar-es-Salam, 2 vol. (Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, histoire des sociétés de l'Afrique noire, Paris I.
157. ENGELAVIN Ambroise, 1936 : Les Vezo ou enfants de mer, Bellevue, Librairie Vincentienne et Missionnaire, 169 p.
158. FAHERENG. E., 1971 : Une famille de la dynastie malgache. OSLO Université forlaget, 100 p.
159. FAUROUX. E., 1975 : La formation sociale sakalava dans les rapports marchands ou l'histoire d'une articulation ratée, Thèse de Doctorat d'Etat, Paris : ORSTOM, 395 p.
160. FLACOURT. E., 1995 : Histoire de la grande Isle, Madagascar, Paris : Editions Claude ALLIBERT, 656 p.

161. FLOBERT. T., 1976 : Les Comores-Evolution juridique et socio-politique, Aix Marseille. Centre d'Etude et de Recherche sur les sociétés de l'Océan Indien, 693 p.
162. GEVREY. A., 1970 : Essai les Comores. Pondichéry : A. Saligny, 370 p. (réédité : Antananarivo : Association Malgache d'Archéologie, 1980).
163. GRANDIDIER. A., 1892 : Histoire de la géographie, 2<sup>ème</sup> tir, rev et augm. Paris : Imprimerie Nationale, 334 p.
164. GRANDIDIER. G & DECARY. R., 1858/ Histoire physique, naturelle et politique de Madagascar, 5 vol, Tananarive : Imprimerie Officielle.
165. GUENIER. N. J., 1985 : La tradition du conte de langue malgache à Mayotte (Comores). IV Etude, Thèse de Doctorat d'Etat, Lettres, Paris, 1379 p.
166. GUENIER. N. J., 1989 : La chronique swahili du Cadi Umar de Mayotte, Editions critique GUENIER, Toliara : CEDRATOM, 85 p.
167. GUERIN. J., 1961 : Les Minorités Asiatiques et Comoriennes à Madagascar, Tananarive, 124 p.
168. GULLAIN. Ch., 1845 : Documents sur l'histoire, la géographie et le commerce de la partie occidentale de Madagascar, Paris : Imprimerie Royale, 376 p.
169. GUY Paul & ABDOURA-HAMANE Ben Cheikh, 1945 : La vie et l'œuvre du grand marabout des Comores, Paris : INALCO, 145 p.
170. GUY Paul, 1982 : Ouverture dans le droit musulman comorien. Compléments au cours de droit musulman à l'usage des candidats à l'emploi de cadis dans le territoire des Comores, Paris : INALCO, 175 p.
171. HADDAD Salim Djabir, 2006 : L'intégration des Comoriens à Antananarivo pendant la période coloniale, Mémoire de Maîtrise, Antananarivo, 102 p.
172. HAMIDOU Kane Cheikh, 1961 : L'aventure ambiguë. Récit, Paris Julliard (réédition 1979), 205 p.
173. HOERNER. J. M., 1976 : Géographie régionale du Sud-ouest de Madagascar, Collection « Tsiokatimo », n°5, Centre Universitaire Régionale de Tuléar, 123 p.
174. JACQUES Tronchon, 1986 : L'insurrection malgache de 1947, éditions Ambozontany et Karthala, 399 p.
175. KA'AB Ahmed Abdallah, 1949 : La vie et l'œuvre du grand marabout des Comores, 105 p. (Réédité : Moroni : CNDRES, 45 p.)
176. KLOTCHIKOFF. J. C., 1989 : Les Comores d'aujourd'hui, Paris : éditions JAP, 239 p.

177. KOEKLIN. B., 1971 : Les vezo du Sud-ouest de Madagascar, Contribution à l'étude de l'écosystème de semi-nomades marins. Cahier de l'homme, Paris : Mouton La Haye, 243 p.
178. KOTO Bernard, 1994 : Relations villes-campagnes : l'exemple de Tuléar, Thèse de Doctorat, Université de Bordeaux III, 369 p.
179. LABATTUF & RAHARINAIVO. R., 1993 : Madagascar, Etudes historiques.
180. MANICCA. J., 1993 : L'archipel des Comores, Etudes démographiques, Tananarive : Imprimerie Officielle, 109 p.
181. MARIKANDIA. L. M., 1978 : Contribution à la connaissance des vezo du Sud-ouest de Madagascar : histoire et société de l'espace littoral du Fiherenana au XVII et XIXème siècles, Thèse de 3<sup>ème</sup> cycle, 481 p.
182. MARIN. J., 1983 : Comores : quatre îles entre pirates et planteurs, T.I (fin XVIIème siècle-1875), Paris : l'Harmattan, 612 p.
183. MOHAMED Ali M., 1990 : L'influence du Wahhabisme sur l'islam comorienne en France, Mémoire de Maîtrise, Paris IV : Sorbonne, 102 p.
184. MOHAMED Ali M., 1991 : L'islam et la communauté comorienne en France, Mémoire de D.E.A, Paris IV : Sorbonne, 92 p.
185. MOLET Louis, 1956 : Le bain royal à Madagascar, Imprimerie luthérienne, Tananarive, 238 p.
186. OTTINO Paul, 1974 : Madagascar, les Comores et le Sud-ouest de l'Océan Indien, Tananarive : Université de Madagascar, Etablissement d'Enseignement Supérieur des Lettres, 104 p.
187. SALOMON. J., 1987 : Le Sud-ouest de Madagascar, Université d'Aix Marseille, Tome I, 420 p, Tome II, 998 p.

## WEBOGRAPHIE

F.A.M. Fédération des Amis de la Morale Laïc asbl [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.fanl.be/>(consulté le 14 septembre 2008).

-collectif. Les mots sont importants [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.lmsi.net/index.php3>. (Consulté le 7 septembre 2008)

-GERME. Groupe d'Etude sur l'ethnicité, le Racisme, les Migrants et l'Exclusion. Institut de Sociologie, Université Libre de Bruxelles [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.ulb.ac.be./socio/germe/index.htm>(consulté le 5 octobre 2008).

-Le Monde diplomatique, février 2008 [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.monde-diplomatique.fr/2008/02/VIDAL/11034>(consulté le 5 octobre 2008).

-Liberté –foulard [en ligne]. Disponible sur :

<http://www.mrax.be/>(consulté le 14 septembre 2008).

-Mouvement contre le racisme, l'antisémisme, et la xénophobie, Mrax. Be [en ligne]. Disponible sur :

[http://www.2.unil.ch/lieqe/.nqf/sommaires NQF/som251.html](http://www.2.unil.ch/lieqe/.nqf/sommaires%20Nqf/som251.html)(consulté le 5 décembre 2009)

-Voile ou foulard [dossier] ; in Sisyphe [en ligne]. Disponible sur :

[http://sisyphe.org/rubriq.php3?id\\_rubriq=49](http://sisyphe.org/rubriq.php3?id_rubriq=49)(5 octobre 2009).

-Hijab [dossier]. In wikipédi. L'encyclopédie libre [en ligne]. Disponible sur :

<http://fr.wikipedia.org/wiki/hijab>(consulté le 10 octobre 2009).

<http://www.musulman.com>

<http://www.ask.com> « femme musulmane »

« Histoire des prophètes »

[http:// www.libraire-sana.com](http://www.libraire-sana.com)

[http:// www.muslimfr.com/modules.php?name=islam](http://www.muslimfr.com/modules.php?name=islam)@free.fr

## CONCLUSION

L'importance de ce projet de thèse est le fruit de nos recherches de nos premières réflexions sociologiques et anthropologiques. Sur la réflexion des conditions sociales de la femme musulmane à Toliara. Il est important de rappeler que l'islam est une religion comme les autres, une religion de paix et joue un rôle d'unifier et cherche l'unité au sein de la communauté. Certes, il existe des musulmans à Madagascar dans toutes les différentes provinces telles que Tuléar, une communauté qui veut s'exprimer et se faire connaître et se faire entendre en tant que divers musulmans.

Les Malgaches qui ont leurs origines Malayo-indonésie, connaissent de nombreuses diversités d'immigrants tels que les Indiens comportant des Kojas, des Bohras, des Ismaéliens, des Pakistanais, des Arabes, des Malgaches et des Comoriens.

A Madagascar, nous tenons à souligner qu'il y a des documents qui parlent de l'islam à Madagascar. Toutefois, nombreux d'entre eux, se trouvent à Tananarive dans les rayons de la bibliothèque d'Albert Camus à AMBOHIJATOVO et d'autres n'ont pas accès au prêt. Dans les provinces ; en particulier les bibliothèques, l'on trouve une rareté des livres qui parlent de l'islam. Dans le présent projet de thèse permet d'avoir un aperçu de ce qui pourrait être notre future thèse. Il sera une balise, un repère pour nous, afin de ne pas dévier de ce que nous sommes convenus de faire. En le lisant chacun devrait pouvoir imaginer le contenu de la thèse futur et évaluer l'importance du sujet à traiter.

Bien que les trois parties de notre thèse traitent chacun d'un domaine spécifique, elles forment un atout inséparable. Et si une partie est enlevée ou non traitée, le résultat de nos recherches ne sera pas incomplet. On doit voir à travers ce projet de thèse dans son ensemble du premier, du deuxième, à la troisième partie constitue une relation logique dans son ensemble dont les éléments analysés ont une suite logique bien précise.

La femme en générale traverse des conditions difficiles, mais celle qui est musulmane en est une autre.

Autrement dit, la femme musulmane qui porte le foulard, le hijab, le voile, le burka, le sirka, est mal compris surtout dans le monde occidental. Des vraies questions qui entraînent des sentiments de différences. Des vraies questions qui surgissent et qui posent des problèmes dans la démocratie.

Par ailleurs, l'islam n'est pas mal vu par la société malgache et à Tuléar en particulier. A Tuléar l'islam est conçu comme une religion comme les autres. Toutefois, à Tuléar, les musulmans Indiens, Chiites et Sunnites n'ont pas une bonne entente entre eux.

A Madagascar, l'islam a fait un rebond de nos jours, malgré le retard par rapport aux autres religions.

Ce présent projet de thèse constitue un point de départ de la recherche future, sur l'islam à Madagascar en particulier à Tuléar. Ce terrain de recherche est encore vierge. A ce propos, nous incitons les futurs chercheurs à passer par cet itinéraire et à comprendre le visage de l'islam à Tuléar, car l'islam considéré en tant que religion et philosophie nous permet de s'approcher de Dieu et de comprendre sur l'évolution, dans la modernité ici à Madagascar et dans les autres pays catholiques. Nombreux des écoles coraniques ou Madrassa à Madagascar dispensent de l'enseignement de l'islam tel la Grande Madrassa de Diego-Suarez dans la mosquée Hanafi, et l'islam malagasy dans la mosquée Soifaïnie, de même que l'Université de Tuléar ou on enseigne la grammaire Arabe par RAZAFINDRATSIRY Abou Bakar voire même des séminaires ou colloques s'organisent au sein de l'enceinte universitaire. Toutefois, des bourses sont octroyées aussi par d'autres universités islamiques, pour le bien des étudiants malgaches et pour aussi le développement de la religion musulmane en particulier.

Ensuite, à Manakara à 2km<sup>2</sup> de la ville un institut ONG islamique appelé AMA (Agence de Madagascar en Afrique) et à Antananarivo, a pour but de former des jeunes cadres pour le garant de l'islam dans les années futures. Nonobstant tous les efforts que nous avons déployés au niveau de ce projet de thèse nous permet de comprendre les conditions sociales de la femme dans le domaine islamique en générale et de là, en particulier. Malgré les difficultés de la rareté des documents nécessaire pouvant faire ressortir tous les tenants et les aboutissants de la problématique. Du point de vue méthodologique, l'approche que nous avons utilisée nous a néanmoins paru relativement satisfaisante et nous espérons qu'elle ne pourra que nous aider dans la poursuite de nos recherches futures au plan universitaire et scientifique.

## Table des matières

INTRODUCTION .....	1
PREMIERE PARTIE : PRESENTATION DU SUJET .....	12
I.1.1 MOTIVATION SUR LE CHOIX DU SUJET.....	13
I.2.PROBLEMATIQUE .....	15
I.3 SPECIFICATION EN PROFONDEUR .....	20
I.4 SPECIFICATION VERTICALE .....	21
DEUXIEME PARTIE : PRESENTATION ET JUSTIFICATION DE LA METHODE.....	22
II.1. LES OUTILS DE LA RECHERCHE.....	23
II. 2 JUSTIFICATION DES METHODES D’APPROCHES .....	24
II. 3 DEFINITION DES CONCEPTES-CLES.....	25
III PLAN PROVISOIRE DE LA FUTURE THESE.....	36
TROISIEME PARTIE : QUESTIONS SPECIFIQUES DE RECHERCHE.....	38
III.1. mode de transmission de connaissance de la connaissance aux enfants de Toliara.....	39
III.1.1 école primaire publique de Bétania.....	39
III.2. certaines étapes que traverse la femme musulmane.....	40
III.2.1 le mariage .....	40
III.2.1.1 les conditions du mariage.....	43
III.2.1.2 les défauts qui invalident le mariage.....	43
III.2.1.3 le mariage comme culture malgache .....	44
III.3. la Dot.....	47
III.4. la polygamie .....	48
III.4.1 l’équité est une condition à la polygamie.....	50
III.4.2 les raisons et la sagesse de la polygamie.....	51
BIBLIOGRAPHIE EN PARTIE COMMENTEE .....	53
WEBOGRAPHIE.....	76
CONCLUSION .....	77

